

APRR

S.A. au capital de 33 911 446,80 euros

SIEGE SOCIAL : 36 rue du Docteur Schmitt – 21850 Saint-Apollinaire

R.C.S. : Dijon – 016 250 029

Rapport financier annuel Exercice clos le 31 décembre 2010

(L 451-1-2-I du Code monétaire et financier

Article 222-3 du RG de l'AMF)

Nous vous présentons le rapport financier annuel portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2010 établi conformément aux dispositions des articles L. 451-1-2-I du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement Général de l'AMF.

Le présent rapport a été diffusé conformément aux dispositions de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF. Il est notamment disponible sur le site de notre société www.aprr.com

Sommaire

- I. Attestation du responsable
- II. Comptes annuels
- III. Comptes consolidés
- IV. Rapport de gestion
- V. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux
- VI. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

I. Attestation du responsable

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

Le 28 avril 2011

M. Jean-François ROVERATO

Président Directeur Général

II. Comptes annuels



Comptes sociaux 2010

SOMMAIRE

BILAN	<hr/>	4
COMPTE DE RESULTAT	<hr/>	5
ANNEXE AUX COMPTES	<hr/>	6
1. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	<hr/>	6
2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES COMPTABLES	<hr/>	6
2.1. Immobilisations incorporelles	<hr/>	6
2.2. Immobilisations corporelles	<hr/>	6
2.3. Subventions d'investissement	<hr/>	8
2.4. Immobilisations financières	<hr/>	8
2.5. Stocks	<hr/>	8
2.6. Créances	<hr/>	8
2.7. Valeurs mobilières de placement	<hr/>	8
2.8. Autres fonds propres	<hr/>	8
2.9. Conversion des créances et dettes en monnaies étrangères	<hr/>	9
2.10. Coût d'émission d'emprunts et primes d'émission ou de remboursement	<hr/>	9
2.11. Dettes indexées	<hr/>	9
2.12. Engagements de retraite et autres avantages assimilés	<hr/>	9
2.13. Entretien des infrastructures	<hr/>	9
2.14. Risques financiers	<hr/>	10
2.15. Unité de compte	<hr/>	10
3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	<hr/>	11
3.1 Immobilisations incorporelles	<hr/>	11
3.2 Immobilisations corporelles	<hr/>	11
3.3 Immobilisations financières	<hr/>	12
3.4 Clients et comptes rattachés	<hr/>	12
3.5 Autres créances et comptes de régularisation	<hr/>	12
3.6 Valeurs mobilières de placement et disponibilités	<hr/>	13
3.7 Capitaux propres	<hr/>	13
3.8 Autres fonds propres	<hr/>	14
3.9 Provisions pour risques et charges	<hr/>	14

3.10	Emprunts et dettes financières	16
3.11	Autres dettes et comptes de régularisation	17
4.	INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	17
4.1	Chiffre d'affaires	17
4.2	Achats et charges externes	18
4.3	Charges de personnel	18
4.4	Autres produits et charges (nets) d'exploitation	18
4.5	Impôts et taxes	19
4.6	Dotations aux amortissements et aux provisions	19
4.7	Résultat financier	19
4.8	Résultat exceptionnel	19
4.9	Impôt sur les sociétés	20
5.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	20
5.1.	Intégration fiscale et consolidation comptable	20
5.2.	Indicateurs comptables et financiers	20
5.3.	Rémunération des organes de direction	20
5.4.	Litiges	20
5.5	Engagements hors bilan	21
5.6	Eléments concernant les parties liées et les participations	21
6.	LISTES DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS	22

ETATS DE SYNTHESE

BILAN

ACTIF	<i>Note</i>	31.12.2010	31.12.2009
<i>(en millions d'euros)</i>			
Immobilisations incorporelles	3.1	24,7	27,1
Immobilisations corporelles			
- Domaine concédé	3.2	10 906,5	10 615,7
- Amortissements	3.2	(4 530,3)	(4 283,9)
Immobilisations financières	3.3	1 029,2	945,8
Total actif immobilisé		7 430,2	7 304,7
Stocks		6,5	6,9
Clients et comptes rattachés	3.4	83,9	75,1
Autres créances et comptes de régularisation	3.5	212,3	192,0
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	3.6	49,7	99,6
Total actif circulant		352,4	373,7
TOTAL DE L'ACTIF		7 782,6	7 678,3
PASSIF			
<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Note</i>	31.12.2010	31.12.2009
Capital		33,9	33,9
Primes et réserves		3,7	3,7
Report à nouveau		409,9	142,0
Acompte sur dividendes		(196,7)	-
Résultat		441,2	362,9
Subventions d'investissement		133,4	137,2
Provisions réglementées		52,8	51,3
Capitaux propres	3.7	878,3	731,1
Autres fonds propres	3.8	164,7	164,7
Provisions pour risques et charges	3.9	205,6	216,8
Emprunts et dettes financières	3.10	6 185,6	6 192,1
Fournisseurs et comptes rattachés		41,9	40,9
Autres dettes et comptes de régularisation	3.11	306,5	332,7
Total dettes		6 534,0	6 565,8
TOTAL DU PASSIF		7 782,6	7 678,3

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Note</i>	Année 2010	Année 2009
Chiffre d'affaires	4.1	1 469,8	1 407,2
Charges d'exploitation		(758,0)	(725,6)
Achats et charges externes	4.2	(177,8)	(163,0)
Charges de personnel	4.3	(155,0)	(156,1)
Autres produits et charges (nets) d'exploitation	4.4	21,6	22,4
Impôts et taxes	4.5	(153,4)	(153,2)
Dotations aux amortissements et aux provisions	4.6	(293,3)	(275,8)
Résultat d'exploitation		711,8	681,5
Résultat financier	4.7	(98,2)	(154,5)
Résultat courant		613,6	527,0
Résultat exceptionnel	4.8	3,1	(17,5)
Participation des salariés		(10,3)	(9,7)
Impôt sur les sociétés	4.9	(165,1)	(136,9)
Résultat net		441,2	362,9

ANNEXE AUX COMPTES

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels.

Elle comporte des éléments d'information complémentaires au bilan, au compte de résultat, de façon à ce que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

Les éléments d'information qui ne présentent pas un caractère obligatoire ne sont mentionnés que pour autant qu'ils aient une importance significative.

1. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Les titres APRR font l'objet, depuis le 10 septembre 2010, d'une offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire initiée par Eiffarie, qui détient depuis le 23 juin plus de 95 % des actions APRR.

Cette offre fait l'objet d'une décision de sursis à exécution jusqu'à la décision de la Cour d'appel de Paris.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de la Société APRR au 31 décembre 2010 sont établis conformément aux dispositions du plan comptable général (arrêté du 22 juin 1999) et aux principes appliqués pour l'établissement des comptes annuels au 31 décembre 2009.

2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des logiciels amortissables sur une durée de 3 à 5 ans.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations inscrites au bilan de la société correspondent pour leur quasi totalité aux immobilisations du domaine concédé ; pour l'essentiel, elles reviendront gratuitement à l'Etat à l'expiration de la concession. Les règles régissant leur traitement comptable ainsi que leur amortissement sont les suivantes :

- Les immobilisations du domaine concédé :

La concession s'étend aux autoroutes ou sections d'autoroutes concédées par l'Etat, de même qu'à tous les terrains, ouvrages et installations nécessaires à la construction, à l'entretien et à l'exploitation de chaque autoroute ou section d'autoroute susvisée, y compris les raccordements aux voiries existantes, les dépendances et installations annexes directement nécessaires au service des usagers ou réalisées en vue d'améliorer l'exploitation.

Les immobilisations du domaine concédé correspondent soit à des immobilisations « non renouvelables » pendant la durée de la concession (notamment infrastructures et ouvrages d'art), soit à des immobilisations « renouvelables » qui ont une durée de vie inférieure à celle de la concession (couches de roulement, matériels de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéo surveillance, informatique, de transport et outillages).

Les immobilisations non renouvelables proviennent des investissements initiaux et des investissements ultérieurs appelés « investissements complémentaires sur autoroutes en service ».

Les immobilisations du domaine concédé sont inscrites au bilan à leur coût de revient historique, incluant des intérêts capitalisés et certaines charges directes affectées.

- Les amortissements des immobilisations du domaine concédé

Les immobilisations « non renouvelables » font l'objet d'un amortissement dit « de caducité » calculé selon le mode linéaire sur la durée comprise entre la date de leur mise en service et la date de fin de concession. Cet amortissement, qui est classé en charge d'exploitation, n'a pas pour objet de constater une dépréciation technique des constructions mais de ramener leur valeur nette comptable à une valeur nulle à l'expiration de la concession.

Les immobilisations d'exploitation « renouvelables » sont celles qui ont une durée de vie inférieure à celle de la concession ; elles font l'objet d'un amortissement pour dépréciation calculé presque exclusivement selon le mode linéaire, sur leur durée d'utilisation estimée entre trois et dix ans.

Un amortissement de caducité est également calculé sur les immobilisations d'exploitation « renouvelables » ; il a pour objet d'étaler sur la durée de la concession la moins value qui résulterait de la remise gratuite des immobilisations d'exploitation « renouvelables » au concédant en fin de concession si seul un amortissement pour dépréciation était pratiqué.

Pour les immobilisations d'exploitation « renouvelables » la dotation aux amortissements de caducité est calculée sur la base nette comptable correspondant au coût d'acquisition des biens diminué du cumul de l'amortissement pour dépréciation à la clôture de l'exercice et du cumul de l'amortissement de caducité à l'ouverture de l'exercice.

L'amortissement de caducité n'est pas appliqué au composant « couches de roulement ». Ce dernier est amorti sur une durée de 12 ans.

Les amortissements de caducité et les amortissements pour dépréciation sont présentés ensemble dans le compte de résultat et au bilan. Dans le compte de résultat, ils constituent une charge d'exploitation et au bilan ils sont présentés à l'actif en déduction des immobilisations auxquelles ils se rapportent.

Les immobilisations mises à disposition par le concédant ont été inscrites à l'actif en « immobilisations corporelles » et au passif en « autres fonds propres » pour la valeur des dites apports au jour du transfert. Ces apports seront restitués au concédant à l'issue de la concession. Ils ne font l'objet d'aucun amortissement.

- Provisions pour renouvellement

Conformément à la possibilité offerte par l'article 393-1 du PCG, la société constitue une provision pour renouvellement des biens renouvelables pour un montant égal à la différence entre le coût estimé de remplacement et le coût d'achat ou de production du bien (dotée chaque exercice sur la base d'une estimation ajustée du coût de remplacement : elle est portée au niveau de ce coût lors du renouvellement du bien). Elle fait l'objet d'un plan de renouvellement en fonction des ressources, fixant la date et le montant du renouvellement pour chaque bien, avec corrections ultérieures si les circonstances le justifient.

2.3. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement, reçues pour assurer le financement d'immobilisations de construction, sont inscrites en capitaux propres. Elles sont reprises en résultat sur la durée de la concession simultanément à la comptabilisation des dotations aux amortissements de caducité sur les immobilisations de construction auxquelles elles se rapportent.

2.4. Immobilisations financières

Les titres de participation des filiales sont inscrits au bilan à leur coût historique. Une dépréciation est constituée si la valeur d'inventaire déterminée principalement sur base de la situation nette comptable est inférieure au prix de revient.

2.5. Stocks

Les stocks sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré. Une dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure au prix de revient.

2.6. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Celles qui présentent des incertitudes de recouvrement font l'objet d'une dépréciation.

2.7. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou leur valeur liquidative si cette dernière est inférieure. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

2.8. Autres fonds propres

Certains apports en nature du concédant ont été inscrits à l'actif en "Immobilisations corporelles" et au passif en "Autres fonds propres" pour la valeur desdits apports au jour du transfert. Le poste « autres fonds propres » sera sorti du passif lors de la restitution des biens au concédant.

2.9. Conversion des créances et dettes en monnaies étrangères

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en monnaie nationale sur la base du dernier cours de change, les différences de conversion étant inscrites dans la rubrique « écart de conversion ». Le cas échéant les pertes latentes sont constatées en provision pour risques et charges à hauteur de l'écart de conversion actif.

2.10. Coût d'émission d'emprunts et primes d'émission ou de remboursement

Les primes d'émission ou de remboursement d'emprunts et les frais d'émission des emprunts CNA sont inscrits à l'actif en charges à répartir et sont amortis linéairement sur la durée des emprunts concernés.

En cas d'émission d'emprunt à un prix supérieur au prix de remboursement, l'écart est enregistré en "produits constatés d'avance" et étalé linéairement sur la durée de l'emprunt.

La méthode ainsi suivie aboutit à un résultat proche de l'amortissement des primes en fonction des intérêts courus dans la mesure où les emprunts sont remboursés in fine.

2.11. Dettes indexées

Les avances de l'Etat et emprunts indexés sont ajustés chaque année de l'incidence de l'indexation, la contrepartie étant inscrite dans la rubrique "Ecart d'indexation". Le cas échéant, les pertes latentes liées à l'indexation sont constatées en charge chaque année par la comptabilisation d'une provision pour risques et charges à hauteur de l'écart de conversion actif.

2.12. Engagements de retraite et autres avantages assimilés.

La méthode actuarielle retenue pour l'évaluation des engagements du Groupe en matière de départ en retraite constatés au passif du bilan est la méthode des unités de crédit projeté sur la base des salaires de fin de carrière, méthode reconnue par les normes internationales (IAS 19) et conforme à la recommandation de n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité.

Cette méthode consiste à évaluer l'engagement en fonction du salaire projeté en fin de carrière et des droits acquis à la date d'évaluation, déterminés selon les dispositions de la convention collective, de l'accord d'entreprise ou des droits légaux en vigueur à la date de la clôture.

2.13. Entretien des infrastructures

Les dépenses d'entretien des infrastructures sont enregistrées au fur et à mesure de leur engagement en charges d'exploitation.

La société APRR a décidé de mettre en œuvre en 2005 la méthode de comptabilisation des actifs par composants pour les dépenses de couches de roulement. Il est rappelé que ces dispositions n'ont pas été rendues obligatoires pour les entreprises concessionnaires de service public, conformément au règlement 2002-10 du CRC.

2.14. Risques financiers

La société APRR opère principalement dans les pays de la zone euro et essentiellement en France. Elle supporte un risque de change limité sur les transactions qu'elle effectue.

Le financement externe d'APRR est libellé exclusivement en euros et il est assuré aux 2/3 en taux fixe. La Société n'encourt pas de risque significatif sur ses charges d'intérêt lié à une hausse des taux.

2.15. Unité de compte

Les tableaux ci-après sont présentés en millions d'euros sauf exceptions signalées.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1. Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes	31.12.2009	Acquisitions Dotations	Cessions et reprises	Mises en service	31.12.2010
Immobilisations incorporelles	102,6	3,4	(2,1)	3,9	107,8
Immobilisations en cours	5,6	3,6	0,0	(3,9)	5,3
Amortissement immobilisations incorporelles	(81,2)	(9,3)	2,1	0,0	(88,4)
Immobilisations incorporelles	27,1	(2,3)	0,0	0,0	24,7

3.2. Immobilisations corporelles

Immobilisations du domaine concédé

La totalité du réseau concédé représente 1 859 kilomètres environ au 31 décembre 2010 dont 1 810 kilomètres en service.

Valeurs brutes	31.12.2010	31.12.2009
Immobilisations de construction	9 568,8	9 503,0
Immobilisations d'exploitation et couches de roulement	797,8	786,7
Immobilisations en cours	539,9	326,1
Immobilisations corporelles du domaine concédé	10 906,5	10 615,7

Valeurs brutes	31.12.2009	Acquisitions	Cessions	Mises en service	31.12.2010
Immobilisations de construction	9 503,0	0,0	(1,0)	66,8	9 568,8
Couches de roulement	296,7	26,8	(38,8)	9,1	293,8
Immobilisations d'exploitation	490,0	10,3	(17,7)	21,4	504,0
Immobilisations en cours	326,1	311,1	0,0	(97,3)	539,9
Immobilisations corporelles du domaine concédé	10 615,7	348,2	(57,5)	(0,0)	10 906,5

L'augmentation des immobilisations incorporelles du domaine concédé de l'année 2010 est notamment due aux constructions neuves (contournement Sud de Mâcon, Les Echets – La Boisse, bretelle de Montluçon) et aux travaux d'élargissements (A31 et A36).

Elle inclut 19,8 millions d'euros d'intérêts capitalisés, contre 10,6 millions d'euros en 2009.

Amortissement des immobilisations corporelles

Amortissements	31.12.2009	Dotations	Reprises et cessions	31.12.2010
Amortissements de caducité	(3 742,0)	(243,8)	0,9	(3 984,9)
Amortissements pour dépréciation des biens renouvelables	(541,9)	(60,0)	56,5	(545,4)
Amortissements des immobilisations corporelles	(4 283,9)	(303,8)	57,4	(4 530,3)

3.3. Immobilisations financières

	31.12.2010	31.12.2009
Participations et créances rattachées	1 027,5	944,2
Prêts	1,6	1,3
Autres immobilisations financières	0,1	0,2
Immobilisations financières	1 029,2	945,8

Le détail des participations et créances rattachées est donné au chapitre 6.

AREA a versé des dividendes de 123 millions d'euros (y compris un acompte sur dividendes de 64 millions d'euros sur l'exercice). Ces versements n'ont pas justifié la constatation de dépréciation de la valeur des titres correspondants.

3.4. Clients et comptes rattachés

	31.12.2010	31.12.2009
Clients - Péages (abonnés)	46,4	42,2
Clients - Activités annexes	39,2	34,4
Dépréciation créances douteuses	(1,7)	(1,6)
Créances clients et comptes rattachés	83,9	75,1

3.5. Autres créances et comptes de régularisation

	31.12.2010	31.12.2009
Etat et autres organismes publics	34,5	27,5
Autres créances et produits à recevoir	105,9	98,0
Charges constatées d'avance (autres)	20,3	20,0
Charges à répartir	6,2	7,9
Écart d'indexation	45,4	38,6
Autres créances et comptes de régularisation	212,3	192,0

Les créances sur l'Etat et les autres organismes publics sont essentiellement constituées de subventions à recevoir et de créances d'impôt sur les sociétés.

Les autres créances et produits à recevoir sont essentiellement constitués des créances sur les mandataires TIS.

Les charges constatées d'avance concernent essentiellement la redevance domaniale.

3.6. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

	31.12.2010	31.12.2009
Valeurs mobilières de placement	33,3	81,1
Disponibilités	16,4	18,5
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	49,7	99,6

3.7. Capitaux propres

Le capital est composé de 113 038 156 actions de 0,30 € de valeur nominale. Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

Capitaux propres	31.12.2010	31.12.2009
Capital	33,9	33,9
Primes d'émission	0,3	0,3
Réserves	3,4	3,4
Report à nouveau	409,9	142,0
Acompte sur dividendes	(196,7)	0,0
Résultat	441,2	362,9
Subventions d'investissement	133,4	137,2
Provisions réglementées	52,8	51,3
Capitaux propres	878,3	731,1

Les provisions réglementées sont constituées des amortissements dérogatoires.

Variation des capitaux propres de l'exercice 2010

Capitaux propres (en millions d'euros)	31.12.2009	Affectation selon AG du 22.06.10	Sub.reçues moins reprise 2010	Provisions réglementées	Résultat 2010	31.12.2010
Capital	33,9					33,9
Prime d'émission	0,3					0,3
Réserve légale	3,4					3,4
Autres réserves	0,0					0,0
Report à nouveau	142,0	268,0				409,9
Acompte sur dividendes	0,0	0,0			(196,7)	(196,7)
Résultat 2010	0,0				441,2	441,2
Résultat 2009	362,9	(362,9)				0,0
Subventions d'investissement	137,2		(3,8)			133,4
Provisions réglementées	51,3			1,4		52,8
	731,1	(94,9)	(3,8)	1,4	244,5	878,3

3.8. Autres fonds propres

Les autres fonds propres inchangés sur la période, soit 164,7 millions d'euros, correspondent à des apports gratuits effectués par le concédant et évalués à leur valeur au jour du transfert.

3.9. Provisions pour risques et charges

	31.12.2009	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice (provisions utilisées)	Reprise de l'exercice (provisions non utilisées)	Autres	31.12.2010
Provisions pour indemnités de fin de carrière	18,6	1,8	(1,1)			19,4
Provisions pour engagements assimilés	4,1	1,3	(1,2)	(0,0)		4,2
Provisions pour litiges	1,5	0,4	(0,5)	(0,8)		0,6
Provisions pour impôts et autres	153,9	19,5	(36,8)	(0,5)		136,1
Provisions pour indexation emprunts CNA	31,6	6,3				37,9
Provisions pour indexation des avances	7,1	0,4				7,5
Provisions pour risques et charges	216,8	29,7	(39,6)	(1,3)	0,0	205,6

La société APRR fait l'objet d'une vérification des autorités fiscales depuis le second semestre 2010, portant sur les exercices clos les 31 décembre 2007, 2008 et 2009. A ce jour, aucune notification définitive n'a été reçue. Les éléments actuels de discussion font ressortir des différences d'appréciation quant à certains textes comptables et fiscaux. APRR estimant disposer d'arguments solides au regard du risque principal, ce dernier n'a pas été provisionné au 31 décembre 2010.

Provisions pour retraites et engagements assimilés :

Les hypothèses retenues pour le calcul des indemnités de fin de carrière et des médailles du travail sont les suivantes :

	31.12.2010	31.12.2009
Taux d'actualisation	4,50%	5,00%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de progression des salaires	3,00%	3,00%
Tables de mortalité hommes	TH 04-06	TH 04-06
Tables de mortalité femmes	TF 04-06	TF 04-06
Age de départ en retraite pour les cadres	63 ans	63 ans
Age de départ en retraite pour les autres	63 ans	63 ans
Taux de charges sociales	45,0%	45,0%

Les écarts actuariels résultent de changement d'hypothèse ou d'écarts d'expérience relatifs aux taux d'intérêts, à l'évolution des taux de rotation du personnel et des modes de départ en fin de carrière. Ils sont pris en compte selon la méthode du corridor qui consiste à les enregistrer dans la mesure où ils excèdent, en plus ou en moins, 10 % du montant global de l'obligation ou des actifs du régime. Dans ce cas, l'écart excédant les 10 % est amorti sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des bénéficiaires.

Une provision de 2,8 millions d'euros est constituée au titre des engagements pris par l'entreprise dans le cadre de l'accord CATS signé en 2007.

La provision a été évaluée sur la base d'un calcul actuariel pour la population concernée, avec un âge moyen de départ en retraite de 60 ans (compte tenu de la spécificité de cette population), selon les mêmes hypothèses d'actualisation que la provision pour indemnités de fin de carrière, à l'exception du taux d'actualisation pour 4 %, et sur la base du taux moyen de départs enregistrés sur les années 2008 à 2010 par rapport aux personnes éligibles (soit 52 %).

Elle couvre la prime versée au salarié lors de son adhésion au dispositif, ainsi que l'indemnité de remplacement jusqu'au départ en retraite effectif du salarié, pour la part restant à la charge de la société.

3.10. Emprunts et dettes financières

	31.12.2010	31.12.2009
Emprunts CNA à taux fixe	2 513,4	2 693,0
Emprunts CNA à taux variable ou révisable (notamment au travers de swaps)	839,5	927,1
Emprunt BEI à taux fixe	100,0	100,0
Tirage sur Révolving crédit Facility	840,0	800,0
Crédit bancaires à taux variable	800,0	800,0
Emprunt obligataire indexé sur l'inflation	202,3	200,0
Emprunt obligataire à taux fixe	700,0	500,0
Avances de l'Etat à TML	19,1	18,7
Dettes rattachées aux participations et aux cautionnements recus	8,1	8,1
sous-total	6 022,5	6 046,9
Intérêts courus sur emprunts	163,1	145,2
Total Emprunts et dettes financières	6 185,5	6 192,1

Au cours de l'exercice :

- 271 millions d'emprunts CNA arrivés à échéance ont été remboursés,
- un emprunt obligataire de 200 M€, à taux fixe, a été émis, par abondement de la souche créée en juin 2009.

En outre, la société a procédé à des tirages et remboursements sur sa ligne de crédit revolving dont l'encours tiré est passé de 800 M€ au 31 décembre 2009 à 840 M€ au 31 décembre 2010, correspondant à une augmentation nette de 40 M€ au titre de l'exercice.

Au 31 décembre 2010, l'échéancier de remboursement du principal des dettes financières de la Société est le suivant :

	Capital à moins d'un an	Capital entre 1 et 5 ans	Capital à plus de 5 ans	Total restant à rembourser
Total	429,8	4 006,9	1 585,7	6 022,5

Au 31 décembre 2010, le portefeuille d'instruments dérivés du Groupe APRR se compose :

- d'un swap, contracté en 2004, au terme duquel la société reçoit un taux fixe sur nominal de 300 millions d'euros et paye un taux fixe sur ce nominal indexé sur l'inflation ainsi que l'inflation capitalisée à l'échéance.
- d'une structure résiduelle de cinq contrats dérivés (dont 1 swap receveur de taux fixe et payeur de taux variable bénéficiant de la qualification comptable de couverture de juste valeur, 3 contrats optionnels visant à encadrer dans une certaine mesure l'exposition à une hausse de taux et 1 swap payeur de taux fixe et receveur de taux variable résultant de l'exercice d'une swaption arrivée à échéance en avril 2010, qui ont été traités en tant qu'instruments autonomes), mise en place au second semestre 2005, dans le cadre d'un programme de variabilisation portant sur un nominal ramené au 30 juin 2010 à 300 millions d'emprunts adossés à concurrence de :

- 208,4 millions d'euros à la ligne CNA 4,50% échéance 28 mars 2018,
- 91,6 millions d'euros et jusqu'en avril 2020, à une fraction de l'endettement équivalente à celle de la ligne CNA 4,50% arrivée à échéance le 25 avril 2010.

Dans le cadre de ce dispositif, un swap receveur de taux fixe et payeur de taux variable est arrivé à maturité en avril 2010

- de 5 swaps contractés en mars 2008 portant sur un montant nominal de 500 millions d'euros au terme des quels le Groupe paye un taux fixe et reçoit le taux variable dont l'échéance (Aout 2014) et les périodes d'intérêts sont calées sur celles de l'emprunt bancaire de 500 millions d'euros mis en place en Août 2007.
- de 2 swaps contractés au cours du 1^e semestre 2009 portant sur des montants nominaux respectivement de 250 millions et de 50 millions au terme des quels le Groupe paye un taux fixe et reçoit le taux variable et dont les échéances (respectivement juillet 2014 et décembre 2012) de même que les périodes d'intérêts sont calées sur celles de 2 emprunts de mêmes montants mis en place respectivement en juillet 2008 et décembre 2008.

3.11. Autres dettes et comptes de régularisation

	31.12.2010	31.12.2009
Dettes sur immobilisations	87,6	104,7
Dettes fiscales et sociales	125,6	150,8
Produits constatés d'avance	62,3	48,5
Autres	31,0	28,7
Autres dettes et comptes de régularisation	306,5	332,7

Les produits constatés d'avance concernent essentiellement les primes d'émission, les produits de retournement de swaps, les installations commerciales et les opérateurs télécom.

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se répartit de la manière suivante :

	Année 2010	Année 2009
Péages	1 422,2	1 360,6
Redevances des installations commerciales	30,0	28,6
Locations des installations de télécommunication	9,4	10,2
Autres produits	8,1	7,8
Chiffre d'affaires	1 469,8	1 407,2

4.2. Achats et charges externes

	Année 2010	Année 2009
Energie, fournitures et pièces détachées	(28,6)	(22,9)
Entretien des infrastructures	(27,7)	(24,9)
Autres entretiens	(22,9)	(22,7)
Redevance domaniale	(38,2)	(37,2)
Autres charges externes	(60,5)	(55,3)
Achats et charges externes	(177,8)	(163,0)

4.3. Charges de personnel**a) Charges**

	Année 2010	Année 2009
Salaires et traitements	(101,3)	(97,9)
Charges sociales et engagements sociaux différés	(46,8)	(44,9)
Intéressement et abondement plan d'épargne	(7,0)	(13,2)
Charges de personnel	(155,0)	(156,1)

b) Effectifs moyens pondérés

	Année 2010	Année 2009
Cadres	414	406
Agents de maîtrise	1 449	1 437
Employés	913	968
Total des effectifs	2 776	2 811

4.4. Autres produits et Charges (nets) d'exploitation

	Année 2010	Année 2009
Transfert de charges en immobilisations corporelles	10,5	5,0
Production immobilisée incorporelle	0,0	5,4
Remboursement d'assurance	6,8	6,6
Autres	4,2	5,5
Autres produits et charges (nets) d'exploitation	21,6	22,4

4.5. Impôts et taxes

	Année 2010	Année 2009
Taxe d'aménagement du territoire	(106,7)	(104,2)
CET (Taxe professionnelle en 2009)	(37,9)	(40,6)
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	(4,1)	(4,1)
Autres impôts et taxes	(4,8)	(4,3)
Impôts et taxes	(153,4)	(153,2)

4.6. Dotations aux amortissements et aux provisions

	Année 2010	Année 2009
Amortissement de caducité	(243,5)	(237,1)
Amortissement des immobilisations renouvelables	(68,8)	(67,7)
Autres dotations nettes aux provisions	18,9	29,1
Dotations aux amortissements et provisions	(293,3)	(275,8)

4.7. Résultat financier

	Année 2010	Année 2009
Intérêts et charges d'indexation des emprunts	(293,4)	(301,9)
Intérêts intercalaires immobilisés	19,8	10,6
Amortissement des frais d'émission et des primes sur emprunts	(1,7)	(2,0)
Dividendes des filiales	124,0	104,3
Autres produits financiers / Produits indexation des emprunts	53,1	34,4
Résultat financier	(98,2)	(154,5)

Le montant des dividendes fait l'objet d'un commentaire dans le chapitre 3.3.

4.8. Résultat exceptionnel

	Année 2010	Année 2009
Plus-values et moins values de cession d'immobilisations	0,6	0,5
Amortissement des subventions d'investissement	5,2	5,2
Dotations aux amortissements et provisions (nettes)	(3,0)	(23,5)
Autres	0,3	0,4
Résultat exceptionnel	3,1	(17,5)

4.9. Impôt sur les sociétés

En 2010, la charge d'impôt sur les bénéfices du Groupe s'élevant à 236,9 millions d'euros au titre du régime d'intégration fiscale est compensée à hauteur de 71,7 millions d'euros par les produits d'impôt des filiales AREA et SIRA.

5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

5.1. Intégration fiscale et consolidation comptable

La société APRR est la société mère du groupe d'intégration fiscale comprenant les sociétés AREA, SIRA et Apollinaire Participations.

La convention signée entre les sociétés intégrées a été établie selon la méthode de la neutralité fiscale pour les différentes sociétés du groupe. Au 31 décembre 2010, la société n'a pas d'engagement à ce titre vis à vis de ses filiales.

Le groupe APRR est consolidé en intégration globale au sein du groupe Eiffage depuis le 20 février 2006.

5.2. Indicateurs comptables et financiers

<i>(en millions d'euros)</i>	Année 2010	Année 2009
Ebitda	994,7	947,6
Marge d'Ebitda	67,7%	67,3%

L'EBITDA correspond au résultat d'exploitation, corrigé de la charge de participation, et avant amortissements et provisions.

5.3. Rémunérations des organes de direction

Le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général Délégué ne sont pas rémunérés par la société.

5.4. Litiges

La Société APRR est confrontée à un certain nombre de litiges dans le cours normal de ses activités. Elle considère qu'au 31 décembre 2010, aucun des litiges en cours lié à la conduite de ses activités, n'est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur son résultat d'exploitation, son activité ou sa situation financière (en dehors des risques effectivement provisionnés dans les comptes).

5.5. Engagements**a) Engagements donnés :**

	31.12.2010	31.12.2009
Travaux à engager (1 % paysage)	0,1	0,1
Total	0,1	0,1

b) Engagement reçus :

	31.12.2010	31.12.2009
Cautions bancaires	27,2	33,0
Total	27,2	33,0

c) Engagements réciproques :

	31.12.2010	31.12.2009
Marchés travaux (signés et non exécutés)	82,6	184,6
Tirage sur crédit syndiqué non utilisé	960,0	1 000,0
Total	1 042,6	1 184,6

5.6. Eléments concernant les entreprises liées et les participations

	Liées	avec lesquelles la Société a un lien de participation
Participations		1 027,5
Créances diverses	0,5	32,9
Dettes d'exploitation	2,6	0,4
Dettes diverses	0,7	0,9
Charges financières		0,0
Produits financiers		151,7
Charges d'exploitation	8,6	3,3

6. LISTE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

Liste des filiales et participations (montant en milliers d'euros)	Capital 2010	Autres Capitaux Propres	Quote part capital	Valeur brute	Valeur nette	Prêts et avances non remb.	Dividendes reçus	Chiffre d'affaires 2010	Résultat 2010
Filiales									
(plus de 50 % des titres)									
- AREA	82 900	105 538	99,84%	215 269	215 269	785 763	123 244	470 892	129 092
- SIRA	10	469	100,00%	11	11			3 215	186
- PARK +	5 232	(953)	60,00%	3 139	856	65		217	(396)
- CERA	8	137	100,00%	315	315			788	38
Participations									
- Autoroutes Trafic	349	NC	24,00%	72	72		107	NC	NC
- Centaure Grand EST	450	480	35,55%	212	212			1 152	(57)
- Centaure Ile de France	900	NC	49,00%	441	441			NC	NC
- ALTECH	40	1 188	14,50%	6	6		12	1 619	123
- AXXES	7 500	3 354	22,80%	1 710	1 710		662	752 508	3 076
- SC Autoroutes GIE		236						176	252
- DEVTEL	25	14	100,00%	25	25			0	0
- Apollinaire participations	37	(4)	100,00%	37	37			0	(1)
- SEM ALESIA	515	NC	3,88%	20	20			NC	NC
Total				221 257	218 974	785 828	124 025		

III. Comptes consolidés



COMPTES CONSOLIDÉS
31 DECEMBRE 2010

SOMMAIRE

ETATS DE SYNTHESE CONSOLIDES.....	4
1. BILAN CONSOLIDE.....	4
2. ETATS DU RESULTAT GLOBAL.....	5
3. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES.....	6
4. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES.....	7
ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES.....	8
1. INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE.....	8
2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES.....	9
2.1. Principes de préparation des états financiers.....	9
2.2. Méthodes et principes de consolidation.....	10
2.3. Immobilisations.....	10
2.3.1 Immobilisations corporelles.....	10
2.3.2 Immobilisations incorporelles du domaine concédé.....	11
2.3.3 Autres immobilisations incorporelles.....	11
2.4. Coûts d'emprunt.....	11
2.5. Dépréciations des actifs.....	11
2.6. Instruments financiers.....	11
2.6.1 Actifs et passifs financiers.....	11
2.6.2 Comptabilisation et évaluation.....	12
2.7. Stocks.....	13
2.8. Clients et autres débiteurs.....	13
2.9. Avantages du personnel.....	13
2.9.1 Indemnités de départ à la retraite.....	13
2.9.2 Engagements pris au titre des accords CATS.....	13
2.10. Provisions.....	13
2.10.1 Provisions non courantes.....	13
2.10.2 Provisions courantes.....	14
2.11. Contrats de locations.....	14
2.11.1 Contrats de location simple.....	14
2.11.2 Contrats de location financement.....	14
2.12. Chiffre d'affaires et autres produits.....	14
2.13. Impôts sur les bénéfices.....	15
2.14. Information sectorielle.....	15
2.15. Options de présentation.....	15
3. GESTION DU RISQUE FINANCIER.....	16
4. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES SIGNIFICATIFS.....	18
5. ACTIFS NON COURANTS.....	18
6. PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES.....	20
7. CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS.....	21
8. AUTRES ACTIFS COURANTS.....	21
9. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE.....	21
10. INFORMATIONS SUR LES ACTIFS ET LES PASSIFS FINANCIERS.....	21

11.	CAPITAL	25
12.	PROVISIONS.....	26
13.	REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES ET AVANTAGES A LONG TERME	26
14.	AUTRES PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS	28
15.	CHIFFRE D'AFFAIRES	29
16.	ACHATS ET CHARGES EXTERNES	29
17.	CHARGES DE PERSONNEL.....	29
18.	IMPOTS ET TAXES.....	30
19.	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS.....	30
20.	AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION.....	31
21.	PRODUITS FINANCIERS.....	31
22.	CHARGES FINANCIERES.....	31
23.	IMPOTS SUR LE RESULTAT	31
24.	RESULTAT PAR ACTION.....	32
25.	DIVIDENDE	33
26.	ENGAGEMENTS.....	33
27.	INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES.....	34
28.	INDICATEURS DE GESTION	35
29.	EVENEMENTS POST CLOTURE	35
30.	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	36

ETATS DE SYNTHESE CONSOLIDES

1. BILAN CONSOLIDE

En millions d'euros	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Actif non courant			
Immobilisations corporelles	5	166,7	169,8
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	5	7 255,1	7 251,2
Autres immobilisations incorporelles	5	33,8	38,0
Participations dans les entreprises associées	5	31,4	45,8
Autres actifs financiers non courants	5	67,6	63,9
Autres actifs non courants	5	0,0	0,1
Total actif non courant		7 554,6	7 568,7
Actif courant			
Stocks		7,9	8,3
Clients et autres débiteurs	7	94,2	84,5
Impôts courants		0,0	0,0
Autres actifs courants	8	190,7	174,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9	53,3	105,0
Total actif courant		346,2	371,7
TOTAL DE L'ACTIF		7 900,8	7 940,4

En millions d'euros	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Capitaux propres			
Capital	11	33,9	33,9
Réserves consolidées		(116,5)	(162,6)
Résultat de l'exercice		418,7	349,2
Capitaux propres part du Groupe	3	336,1	220,5
Participations ne donnant pas le contrôle		0,1	0,1
Total des capitaux propres	3	336,2	220,6
Passif non courant			
Emprunts non courants	10	6 025,7	6 278,8
Impôts différés	23	100,8	114,8
Provisions non courantes	12	274,9	282,8
Autres passifs non courants	14	32,0	32,8
Total passif non courant		6 433,4	6 709,2
Passif courant			
Fournisseurs et autres créanciers		146,4	158,4
Emprunts courants et dettes financières diverses	10	176,0	163,1
Partie à moins d'un an des emprunts non courants	10	540,8	380,0
Dettes d'impôt sur le résultat		28,9	40,7
Provisions courantes	12	58,0	55,0
Autres passifs	14	181,0	213,3
Total passif courant		1 131,1	1 010,6
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		7 900,8	7 940,4

2. ETATS DU RESULTAT GLOBAL

Compte de résultat

En millions d'euros	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Chiffre d'affaires dont :	15	2 241,5	2 197,9
- chiffre d'affaires lié à l'exploitation de l'infrastructure		1 939,6	1 860,0
- chiffre d'affaires pour la construction des infrastructures en concession		301,9	337,9
Achats et charges externes	16	(462,6)	(481,8)
Charges de personnel	17	(217,9)	(219,5)
Impôts et taxes	18	(239,5)	(236,2)
Dotations aux amortissements	19	(361,7)	(351,7)
Dotation aux provisions (nettes des reprises)	19	(27,4)	(45,9)
Autres produits et charges d'exploitation	20	4,6	4,5
Résultat opérationnel courant		936,9	867,3
Autres produits et charges opérationnels	20	-	-
Résultat opérationnel		936,9	867,3
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	21	4,0	5,6
Coût de l'endettement financier brut	22	(286,8)	(315,4)
Coût de l'endettement financier net		(282,8)	(309,8)
Autres produits et charges financiers	22	(0,4)	(11,4)
Quote-part du résultat des entreprises associées		(8,6)	(8,3)
Impôt sur le résultat	23	(226,2)	(188,3)
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		418,9	349,4
Résultat net de la période		418,9	349,4
- dont part du Groupe		418,7	349,2
- dont participations ne donnant pas le contrôle		0,2	0,2
Résultat revenant aux actionnaires de la société, en euros, par action :			
- résultat de base par action (part du Groupe)		3,70	3,09
- résultat dilué par action (part du Groupe)		3,70	3,09

Autres éléments du résultat global

En millions d'euros	31/12/2010	31/12/2009
Résultat net de la période	418,9	349,4
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	(10,6)	(18,8)
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises associées	(5,0)	(4,8)
Impôts sur les éléments comptabilisés directement en capitaux propres	3,7	6,5
Total des produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	(11,9)	(17,2)
Résultat global de la période	407,0	332,3
- part du groupe	406,8	332,1
- participations ne donnant pas le contrôle	0,2	0,2

3. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

En millions d'Euros	Capital	Primes	Réserves	Instruments financiers	Total part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 01/01/2009	33,9	0,3	(129,8)	(16,7)	(112,3)	0,1	(112,2)
Paiements en actions			0,2		0,2		0,2
Dividendes					0,0	(0,2)	(0,2)
Résultat net de la période			349,2		349,2	0,2	349,4
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			0,5	(17,2)	(16,7)		(16,7)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	0,0	349,7	(17,2)	332,6	0,2	332,8
Variation de périmètre et reclassement					0,0		0,0
Capitaux propres au 31/12/2009	33,9	0,3	220,1	(33,9)	220,5	0,1	220,6
Capitaux propres au 01/01/2010	33,9	0,3	220,1	(33,9)	220,5	0,1	220,6
Paiements en actions			0,3		0,3		0,3
Dividendes			(291,6)		(291,6)	(0,2)	(291,8)
Résultat net de la période			418,7		418,7	0,2	418,9
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				(11,9)	(11,9)		(11,9)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	0,0	418,7	(11,9)	406,8	0,2	407,0
Variation de périmètre et reclassement			0,2		0,2		0,2
Capitaux propres au 31/12/2010	33,9	0,3	347,6	(45,8)	336,1	0,1	336,2

4. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En millions d'euros	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	9	105,0	241,9
Résultat net		418,9	349,4
Incidence nette des sociétés mises en équivalence		9,5	9,0
Dotations nettes aux amortissements et provisions	19	355,3	382,0
Autres retraitements		(2,0)	4,7
Résultat sur cessions		(0,9)	(0,6)
Autofinancement		780,8	744,5
Charge nette d'intérêts		304,6	302,0
Intérêts versés		(291,7)	(305,4)
Charge d'impôt sur le résultat	23	226,2	188,3
Impôt sur le résultat payé		(248,4)	(103,2)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		(56,2)	13,2
Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (I)		715,2	839,3
Paiements sur acquisition d'immobilisations		(371,6)	(426,9)
Actifs financiers non courants		0,0	(4,2)
Total des acquisitions d'immobilisations		(371,6)	(431,1)
Cessions d'immobilisations		1,1	0,9
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement (II)		(370,5)	(430,3)
Dividendes versés aux actionnaires	25	(291,8)	(0,2)
Remboursement d'emprunts	10	(758,2)	(1 235,9)
Emission d'emprunts	10	653,7	690,0
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement (III)		(396,4)	(546,1)
Variation de trésorerie (I + II + III)		(51,6)	(137,0)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	9	53,3	105,0

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE

Le Groupe Autoroutes Paris-Rhin-Rhône est principalement constitué par les sociétés Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR) et Autoroutes Rhône-Alpes (AREA) qui exploitent des réseaux autoroutiers dont elles ont financé la construction, selon les termes de deux contrats de concession autoroutière différents qui expirent en 2032. Des contrats de plan définissent en outre les programmes d'investissements liés à ces deux concessions et les lois tarifaires correspondantes pour la période couverte par ces contrats.

Au total, le réseau couvre 2 282 kilomètres d'autoroutes dont 2 234 kilomètres sont en service.

Les conventions de concessions autoroutières et les cahiers des charges annexés constituent les instruments principaux définissant les relations entre l'Etat, la société Autoroutes Paris-Rhin-Rhône et la Société AREA : ils réglementent notamment la construction et l'exploitation des autoroutes, les dispositions financières applicables, la durée des concessions et les modalités de reprise des installations en fin de concession.

Parmi les principales dispositions susceptibles d'influencer les perspectives de l'exploitation figurent notamment :

- l'obligation de maintenir en bon état d'entretien l'ensemble des ouvrages et de tout mettre en œuvre pour maintenir la continuité de la circulation dans de bonnes conditions ;
- les dispositions fixant le taux des péages et les règles d'évolution ;
- les clauses prévoyant les dispositions applicables en cas d'évolution des réglementations techniques ou des règles fiscales applicables propres aux sociétés d'autoroutes. Si une telle évolution était susceptible de compromettre gravement l'équilibre des concessions, l'Etat et la société concessionnaire arrêteraient d'un commun accord les compensations à envisager.
- les dispositions susceptibles de garantir la remise en bon état des ouvrages de la concession à la date d'expiration, et notamment la conclusion, 7 ans avant la fin de la concession, d'un programme d'entretien et de renouvellement pour les cinq dernières années ;
- les conditions du retour des actifs à l'Etat en fin de concession et les restrictions grevant les actifs : les biens de retour reviendront à l'Etat sans donner lieu à une contrepartie financière et ils ne pourront être vendus ou grevés de sûreté ou de servitude ;
- la faculté de l'Etat de résilier les contrats de concession par anticipation et de racheter les contrats de concession : en vertu des règles de droit public, l'Etat dispose d'une faculté de résiliation unilatérale des concessions pour motif d'intérêt général et sous le contrôle du juge ; en outre, la convention prévoit un droit de rachat par l'Etat à compter du 1^{er} janvier 2012 pour motif d'intérêt général.

Une convention de concession distincte porte sur l'exploitation du Tunnel routier Maurice Lemaire par la société Autoroutes Paris-Rhin-Rhône jusqu'au 31 décembre 2068.

La Société mère APRR est une société anonyme, enregistrée en France, et a son siège social au 36, rue du Docteur Schmitt, 21850 Saint-Apollinaire.

Elle est contrôlée par le Groupe Eiffage au travers de sa filiale Eiffarie, détenue conjointement par le groupe Eiffage et des fonds d'investissement du groupe Macquarie.

Les comptes consolidés 2010 ont été arrêtés lors du Conseil d'Administration du 22 février 2011 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 21 juin 2011.

Faits significatifs 2010 :

Les titres APRR font l'objet, depuis le 10 septembre 2010, d'une offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire initiée par Eiffarie, qui détient depuis le 23 juin plus de 95 % des actions APRR.

Cette offre fait l'objet d'une décision de sursis à exécution jusqu'à la décision de la Cour d'appel de Paris.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

2.1. Principes de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés établis par le Groupe APRR au 31 décembre 2010 ont été préparés en conformité avec les normes comptables internationales (normes IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2010. Par ailleurs, ces états financiers ont été également préparés conformément aux normes IFRS émises par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Ces comptes sont publiés en millions d'euros.

Les actifs et les passifs sont généralement comptabilisés au bilan à leur coût historique, éventuellement amorti, sous réserve des cas particuliers suivants :

- les équivalents de trésorerie, les placements financiers et les instruments dérivés figurent au bilan à leur juste valeur ;
- les provisions pour risques et charges reflètent la valeur actualisée des paiements estimés;
- les provisions pour avantages sociaux à prestations définies sont évaluées selon les indications fournies en note 2.11 et au paragraphe 10.

L'évolution des normes IFRS à la clôture de l'exercice est la suivante :

Les nouvelles normes, interprétations ou amendements de normes existantes suivants sont d'application obligatoire à compter de 1^{er} janvier 2010 (ou antérieurement) selon l'IASB et adoptées par l'Europe à compter du 1^{er} janvier 2010.

- norme IFRS 3 révisée "Regroupement d'entreprises" et amendements aux normes IAS 27 "Etats financiers consolidés et individuels", IAS 28 "Participation dans des entreprises associées" et IAS 31 "Participation dans les coentreprises",

- interprétations IFRIC 15 « Accords pour la construction d'un bien immobilier », IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger », IFRIC 17 "Distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires" et IFRIC 18 "Transferts d'actifs provenant de clients",
- amendement à IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions » relatif aux transactions intragroupe réglées en trésorerie,
- améliorations aux normes IFRS émises en avril 2009.

L'ensemble de ces normes, interprétations, amendement et améliorations n'a eu aucun impact sur les états financiers du groupe.

Le Groupe étudie actuellement les éventuels impacts sur ses comptes des normes ou interprétations publiées au 31 décembre 2010 dont la date d'application est postérieure à l'exercice en cours.

2.2. Méthodes et principes de consolidation

Les entités contrôlées par le Groupe de manière exclusive sont consolidées par intégration globale. Un tel contrôle existe lorsque le Groupe détient directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote ou exerce un contrôle effectif, c'est à dire lorsque le Groupe a le pouvoir, directement ou indirectement, de contrôler les décisions opérationnelles et financières de la filiale de façon à obtenir les avantages économiques de son activité.

Les titres de participation dans les entités dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence notable sont évalués selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée, en l'absence de contrôle exclusif, lorsque le Groupe détient au moins 20 % de droits de vote.

Le Groupe APRR comprend la société-mère (Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône), la filiale AREA (Société des Autoroutes Rhône-Alpes) détenue à 99,84% (société en intégration globale), la filiale ADELAC (société mise en équivalence) détenue à 49,9 % par AREA et la filiale AXXES (société mise en équivalence) détenue à 28,09 % par APRR (dont 5,30 % détenue par AREA).

2.3. Immobilisations

Les immobilisations sont réparties en trois catégories :

- Immobilisations corporelles,
- Immobilisations incorporelles du domaine concédé
- Autres immobilisations incorporelles

2.3.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des immobilisations « renouvelables » qui ont une durée de vie inférieure à celle de la concession (matériels de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéo surveillance, informatique, de transport et outillages). Ces immobilisations figurent au bilan pour leur coût historique d'acquisition, net des amortissements constatés.

Ces immobilisations ont une durée de vie inférieure à celle de la concession ; elles font l'objet d'un amortissement calculé selon le mode linéaire, sur leur durée d'utilisation estimée entre trois et dix ans.

2.3.2 Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé correspondent au droit du concessionnaire de facturer les usagers des réseaux autoroutiers concédés, obtenu en contrepartie de la construction des ouvrages.

Ce droit du concessionnaire a été évalué par référence à la juste valeur des prestations de construction des ouvrages, à laquelle ont été ajoutés les frais financiers comptabilisés pendant la période de construction, sous déduction des rémunérations reçues en espèces (subventions reçues du concédant).

Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par le contrat, à compter de la date de début d'utilisation du droit d'exploitation.

2.3.3 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des logiciels amortis sur leur durée d'utilisation.

2.4. Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt supportés pendant la période de construction des ouvrages en concession sont incorporés dans le coût de cet actif. Dans le cas du Groupe, les actifs éligibles sont les immobilisations incorporelles du domaine concédé dont la construction s'étale sur une période de plus de douze mois.

Pour les opérations éligibles :

- la capitalisation des frais financiers est effectuée sur la base de l'encours moyen mensuel des immobilisations ou travaux en-cours ayant fait l'objet d'un paiement au cours de l'année ;
- à cet encours moyen mensuel décaissé est affecté le taux d'intérêt effectif spécifique de l'emprunt, dans le cas où l'opération a fait l'objet d'un emprunt spécifique, ou la moyenne pondérée des taux d'intérêts effectifs des autres emprunts, pour les opérations n'ayant pas fait l'objet d'un emprunt spécifique.

2.5. Dépréciations des actifs

Les conditions juridiques des contrats de concession existants et les dispositions financières qui les régissent conduisent à distinguer deux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), l'une relative aux deux concessions de la Société APRR et l'autre à la concession d'AREA.

2.6. Instruments financiers

2.6.1 Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les actifs financiers disponibles à la vente, les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, les actifs financiers évalués en juste valeur par compte de résultat, les instruments dérivés actifs, les prêts et créances d'exploitation et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les passifs financiers comprennent les dettes financières au coût amorti, les dettes financières en juste valeur, les autres financements et facilités bancaires, les instruments dérivés passifs et les dettes d'exploitation.

Les actifs et passifs financiers décrits ci-dessus sont comptabilisés et évalués selon les termes définis par la norme IAS 39 : "Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation".

2.6.2 Comptabilisation et évaluation

- a) Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont des titres à revenus déterminables et échéances fixées. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du Taux d'Intérêt Effectif (TIE) diminué du montant d'éventuelles pertes de valeur.
- b) Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent principalement les titres de participation non consolidés et des valeurs mobilières ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers. Après leur comptabilisation, ils sont évalués en juste valeur et toute variation de celle-ci est comptabilisée directement en capitaux propres à l'exception des pertes de valeur. Lorsque ces actifs sont décomptabilisés, le cumul des profits ou pertes constatés en capitaux propres est transféré au résultat.
- c) Les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par compte de résultat regroupent les actifs et passifs que le Groupe a l'intention de revendre à court terme pour réaliser une plus-value ainsi que les actifs désignés à la juste valeur sur option. Les gains et pertes de ces actifs correspondent aux intérêts, dividendes, variation de juste valeur et plus ou moins values de cession.
- d) La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont eux aussi évalués en juste valeur par compte de résultat. Ils comprennent tous les soldes en espèces, les dépôts à court terme à leur date d'entrée dans le bilan, les OPCVM à très brève échéance et ne présentant pas de risques significatifs de perte de valeur.

Les facilités bancaires remboursables à vue font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe et elles constituent une composante de la trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

- e) Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur minorée des frais de transaction, puis au coût amorti selon la méthode du Taux d'Intérêt Effectif (TIE).
- f) Les instruments financiers dérivés, détenus par le Groupe afin de couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts de certains de ses emprunts à taux variables, sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Les coûts de transaction attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus. Les variations ultérieures de juste valeur, obtenues auprès des établissements financiers émetteurs, sont comptabilisées directement en capitaux propres pour la part efficace des instruments dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie.

Les instruments dérivés, contractés afin de couvrir les risques de variations de juste valeur liées au risque de taux de certains des emprunts à taux fixe, sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Les variations ultérieures de juste valeur, obtenues auprès des établissements financiers émetteurs, sont comptabilisées en résultat, et les emprunts couverts sont réévalués au titre du risque de taux en contrepartie du résultat.

Les variations de juste valeur de la part inefficace sont comptabilisées en résultat.

Le gain ou la perte se rapportant à la partie efficace de couverture est comptabilisé en coût de l'endettement financier au cours des périodes durant lesquelles l'élément couvert affecte le résultat.

2.7. Stocks

Les stocks sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré. Ils font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur nette de réalisation est inférieure au coût d'acquisition.

2.8. Clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs ont des échéances inférieures à six mois. Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Celles qui présentent des incertitudes quant à leur recouvrement font l'objet d'une dépréciation.

2.9. Avantages du personnel

2.9.1 Indemnités de départ à la retraite

Les avantages aux personnels à prestations définies sont constitués des Indemnités de Fin de Carrière. La méthode actuarielle retenue pour l'évaluation est la méthode des unités de crédit projetées.

Les actifs dédiés à la couverture des engagements sont retenus à la juste valeur et sont déduits de la dette actuarielle pour la présentation du bilan.

La société applique la méthode du corridor pour comptabiliser les écarts actuariels relatifs à la provision pour indemnités de fin de carrière.

2.9.2 Engagements pris au titre des accords CATS

Une provision est constituée au titre des engagements pris par le groupe dans le cadre des accords CATS signés en 2007, et comptabilisée en tant que « termination benefits ».

La provision a été évaluée sur la base d'un calcul actuariel pour la population concernée, avec un âge moyen de départ en retraite de 60 ans (compte tenu de la spécificité de cette population), selon les mêmes hypothèses d'actualisation que la provision pour indemnités de fin de carrière, et sur la base du taux moyen de départs enregistrés sur les années 2008 à 2010 par rapport aux personnes éligibles.

Elle couvre la prime versée au salarié lors de son adhésion au dispositif, ainsi que l'indemnité de remplacement jusqu'au départ en retraite effectif du salarié, pour la part restant à la charge de la société.

2.10. Provisions

2.10.1 Provisions non courantes

Les provisions non courantes comprennent, d'une part, les provisions pour retraite et médailles du travail (cf. 2.9 ci-avant) et, d'autre part, les provisions pour maintien en état des infrastructures.

En effet, les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions. Elles ont été constituées principalement pour couvrir les dépenses de grosses réparations des chaussées. Elles sont calculées sur la base d'un programme pluriannuel de dépenses révisé chaque année. Ces dépenses sont réévaluées sur la base d'indices appropriés (principalement l'indice TP09).

Par ailleurs, des provisions sont également constituées dès lors que des pathologies avérées sont constatées sur des ouvrages identifiés.

Ces provisions sont comptabilisées pour leurs montants actualisés. Le coût d'actualisation des provisions est comptabilisé en autres charges financières.

La part à moins d'un an de ces provisions a été classée en « Provisions courantes ».

2.10.2 Provisions courantes

Elles sont essentiellement constituées :

- de la part à moins d'un an des provisions pour maintien en l'état des infrastructures ;
- de la part à moins d'un an des provisions retraites et médailles du travail ;
- des autres provisions pour risques et charges incluant les provisions accords CATS (cf. 2.9 ci-avant), les provisions pour litiges avec le personnel et les provisions pour litiges liés à l'activité (litiges clients, sous-traitants, fournisseurs).

2.11. Contrats de locations

2.11.1 Contrats de location simple

Pour les contrats de location simple dans lesquels le Groupe est preneur (matériels, bureaux, parkings, immeubles), le loyer est constaté en étalant linéairement sur la durée du contrat de location l'ensemble des dépenses certaines liées à ces contrats, y compris les coûts de mise en place.

Les biens construits par le groupe et faisant l'objet de contrats de location simple (location de fibres optiques auprès des opérateurs de télécommunication, utilisation des aménagements réalisés par le Groupe sur les aires d'autoroutes par des exploitants d'installations commerciales) figurent à l'actif du Groupe et sont comptabilisés selon la même méthode que les autres immobilisations corporelles. La part certaine des produits relatifs à ces contrats est comptabilisée en résultat sur la durée du contrat selon la méthode linéaire ; les loyers conditionnels ne sont comptabilisés en produits que lorsqu'ils sont acquis.

2.11.2 Contrats de location financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens ; en contrepartie il est comptabilisé un passif financier.

Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation.

2.12. Chiffre d'affaires et autres produits

Les produits sont comptabilisés lors de la réalisation de la prestation.

2.13. Impôts sur les bénéfices

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément à la législation fiscale en vigueur en France.

Les impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles existant entre la valeur au bilan des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. Ils sont évalués sur la base des taux d'impôt qui seront en vigueur au moment du dénouement des différences temporelles, dans la mesure où ces taux sont votés à la clôture de l'exercice.

Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés qu'en fonction de leur probabilité de récupération.

Les actifs et passifs d'impôts différés, quelle que soit leur échéance, sont compensés puisqu'ils concernent le même groupe fiscal et se rapportent à des opérations intervenues depuis l'option pour ce régime fiscal.

2.14. Information sectorielle

Le Groupe a une seule activité constituée par l'exploitation de réseaux autoroutiers dans le cadre de contrats de concession venant à échéance à la même date en 2032, pour les deux concessions principales consolidées par intégration globale. Ces réseaux sont situés uniquement en France. Il en résulte qu'aucune information par secteur d'activité ou par zone géographique n'est fournie dans les comptes consolidés.

2.15. Options de présentation

Les actifs et passifs sont classés sous la présentation courant / non courant.

Dans le compte de résultat les charges d'exploitation sont présentées par nature.

Les agrégats "Résultat opérationnel courant", "Résultat opérationnel", "Coût de l'endettement financier brut" et "Coût de l'endettement financier net" figurant dans l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont présentés conformément aux critères de la recommandation CNC 2009-R-03.

3. GESTION DU RISQUE FINANCIER

Risque de change

Le groupe APRR opère principalement dans les pays de la zone euro et principalement en France. Il supporte un risque de change limité sur les transactions qu'il effectue.

Le financement externe du Groupe est libellé exclusivement en euros.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est maîtrisé via la régularité des flux d'encaissement de trésorerie et de remboursement de la dette.

Pour sa gestion courante, le Groupe dispose d'un crédit syndiqué de 1 800 millions d'euros à taux variable dont 840 millions d'euros étaient appelés au 31 décembre 2010.

Le Groupe a mis en place au cours de l'exercice un emprunt obligataire de 200 millions d'euros, par abondement de la souche créée en juin 2009 et dans le cadre de son programme EMTN d'un montant de 6 000 M€, dont le prospectus a été déposé auprès de la bourse du Luxembourg le 3 octobre 2007.

900 M€ ont déjà été émis dans le cadre de ce programme.

Le Groupe s'est engagé vis-à-vis de la CNA et de ses autres prêteurs à respecter les deux ratios suivants :

- le ratio dette nette / Ebitda doit rester inférieur à 7,0
- le ratio Ebitda / charges financières nettes doit rester supérieur à 2,2

Au 31 décembre 2010, la valeur de ces deux ratios est respectivement de 5,0 et de 4,5.

Le non respect de l'un de ces ratios serait considéré comme un cas de défaut avec pour conséquence l'exigibilité anticipée de l'ensemble de la dette d'APRR.

La dette à long terme du Groupe est notée BBB-, avec perspective négative, par Standard & Poors, et Baa3, avec perspective stable, par Moody's.

Une dégradation de ces notations entraînerait un renchérissement des marges et taux applicables aux dettes bancaires et obligations émises dans le cadre du programme EMTN.

L'échéancier des passifs financiers est détaillé dans la note 10.

Risque de taux

Au 31 décembre 2010, 72 % de la dette financière du Groupe est à taux fixe, 12 % à taux fixe sur un nominal indexé sur l'inflation, et 16 % à taux variable.

Le Groupe n'encourt pas sur sa dette actuelle de risque significatif sur ses charges d'intérêt lié à une hausse de taux.

Une analyse de sensibilité a été effectuée :

- sur la base de la dette au 31 décembre 2009, une variation de 100 points de base des taux variables aurait une incidence de 8,6 millions d'euros sur le résultat financier, soit 5,6 millions sur le résultat net.
- sur la base de la dette au 31 décembre 2010 une variation de 100 points de base des taux variables aurait une incidence de 7,8 millions d'euros sur le résultat financier, soit 5,2 millions sur le résultat net.

Risque lié à l'inflation

L'évolution des tarifs de péages étant fixée par référence à l'évolution de l'indice annuel des prix hors tabacs, le Groupe supporte un risque lié à une évolution à la baisse de l'inflation.

Cette exposition est en partie atténuée dans la mesure où par ailleurs une fraction de l'endettement du Groupe supporte un taux d'intérêt fixe sur un nominal indexé sur l'inflation.

Cette fraction est de près de 12 % au 31 décembre 2010 (stable par rapport au 31 décembre 2009).

Le Groupe dispose indirectement par ce biais d'une couverture partielle du risque lié à une évolution à la baisse de l'inflation: ainsi, une telle baisse (comme le cas s'est présenté en 2010) entraînerait certes une réduction des hausses de tarifs de péages mais diminuerait également la charge financière supportée sur cette fraction de dette indexée sur l'inflation (ce qui a été le cas en 2010), réduisant du même coup l'impact globalement négatif d'une baisse de l'inflation sur les résultats du Groupe.

Risque de crédit

(Millions d'Euros)	Année 2010	Année 2009
Créances en retard d'échéance compris entre 0 et 3 mois	4,7	3,8
Créances en retard d'échéance compris entre 3 et 6 mois	1,3	0,9
Créances en retard d'échéance de plus de 6 mois	4,6	10,1
Créances en retard d'échéances	10,5	14,8

En dehors de celles mentionnées ci-dessus, les créances en retard sont réparties sur un nombre de clients très important, du fait de la nature de notre activité, et il n'est donc pas possible de porter une appréciation globale sur leur qualité financière.

Ces créances en retard font l'objet de provisions à hauteur d'environ 31 % de leur montant global.

Les placements de trésorerie et les opérations de couverture ne sont réalisés qu'avec des établissements financiers notoirement réputés.

Gestion des risques

L'activité gestion des risques permet d'identifier, d'évaluer, de traiter et de suivre les risques du groupe APRR. Les risques pris en charge sont de toute nature : risques opérationnels, financiers, stratégiques, humains, réglementaires ou de réputation.

La gestion des risques s'appuie sur un processus structuré et documenté ainsi que sur une « Politique de gestion des risques » approuvée par la Direction Générale.

La cartographie des risques du Groupe a été mise à jour en 2010.

4. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES SIGNIFICATIFS

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui pourraient avoir un impact sur les montants d'actif et de passif à la clôture ainsi que sur les éléments de résultat de la période.

Ces estimations tiennent compte de données économiques et d'hypothèses susceptibles de variations dans le temps et comportent certains aléas.

Elles concernent principalement l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs, les engagements de retraites, la juste valeur des instruments dérivés et les provisions courantes et non courantes.

5. ACTIFS NON COURANTS

Année 2010

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
a) Valeurs brutes				
Immobilisations corporelles	694	47	(23)	718
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	11 866	309	(1)	12 174
Autres immobilisations incorporelles	140	10	(2)	147
Participations dans les entreprises associées	46	-	(14)	31
Titres de participation non cotés	58	4	(0)	61
Prêts	4	1	(0)	4
Autres actifs financiers	4	0		5
Total autres actifs financiers	66	5	(1)	70
Total des valeurs brutes	12 812	370	(41)	13 140

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
b) Amortissements et pertes de valeur ⁽¹⁾				
Immobilisations corporelles	(524)	(50)	23	(551)
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(4 615)	(305)	1	(4 919)
Autres immobilisations incorporelles	(102)	(14)	2	(114)
Participations dans les entreprises associées	-	-	-	-
Titres de participation non cotés	(2)	(0)		(2)
Prêts				-
Autres actifs financiers				-
Total autres actifs financiers	(2)	(0)	-	(2)
Total amortissements et pertes de valeur	(5 243)	(369)	26	(5 586)
Immobilisations nettes (a-b)	7 569	1	(15)	7 555

(1) Aucune perte de valeur n'a été enregistrée au titre de 2010

L'augmentation des immobilisations incorporelles du domaine concédé de l'année 2010 est notamment due aux constructions neuves (contournement Sud de Mâcon, Les Echets – La Boisse, bretelle de Montluçon) et aux travaux d'élargissements (A31 et A36).

Elle inclut 19,8 millions d'euros d'intérêts capitalisés, contre 10,6 millions d'euros en 2009.

Année 2009

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
a) Valeurs brutes				
Immobilisations corporelles	670	52	(27)	694
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	11 524	345	(2)	11 866
Autres immobilisations incorporelles	126	14	(1)	140
Participations dans les entreprises associées	60	-	(14)	46
Titres de participation non cotés	55	3	(0)	58
Prêts	3	1	(0)	4
Autres actifs financiers	2	2		4
Total autres actifs financiers	60	6	(1)	66
Total des valeurs brutes	12 439	417	(44)	12 812

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
b) Amortissements et pertes de valeur ⁽¹⁾				
Immobilisations corporelles	(503)	(48)	27	(524)
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(4 319)	(298)	2	(4 615)
Autres immobilisations incorporelles	(90)	(12)	1	(102)
Participations dans les entreprises associées	(2)	(0)	-	(2)
Titres de participation non cotés				-
Prêts				-
Autres actifs financiers				-
Total autres actifs financiers	-	-	-	-
Total amortissements et pertes de valeur	(4 914)	(359)	29	(5 243)
Immobilisations nettes (a-b)	7 525	58	(15)	7 569

(1) Aucune perte de valeur n'a été enregistrée au titre de 2009

(Millions d'Euros)	31/12/2010	31/12/2009
Marchés de travaux signés et non exécutés	97,3	192,4

Par ailleurs, le montant total des opérations de construction, d'élargissements ou de création de nouveaux diffuseurs que le Groupe s'est engagé à réaliser est estimé à 580 M€ sur la période 2010 – 2015.

6. PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES

La participation dans les entreprises associées représente la part du Groupe dans les sociétés ADELAC et AXXES.

La société AREA détient 49,9 % du capital de la société ADELAC, titulaire de la concession de 19 km de l'autoroute A41 entre Villy-Le-Pelloux - Saint-Martin-Bellevue et Saint-Julien-en-Genevois.

Les principales données financières relatives à cette participation sont les suivantes :

- Chiffre d'affaires : 27,6 M€
- Résultat net : - 28,8 M€
- Capitaux propres au 31/12/2010 : 63,7 M€
- Dettes financières : 756,2 M€
- Total bilan : 824,2 M€

Le Groupe APRR détient 28,09 % du capital de la société AXXES. Cette société commercialise et gère les abonnements télépoids lourds.

Les principales données financières relatives à cette participation sont les suivantes :

- Chiffre d'affaires : 752,5 M€
- Résultat net : + 3,0 M€

- Capitaux propres au 31/12/2010 : 10,8 M€
- Dettes financières : 3,9 M€
- Total bilan : 241,9 M€

7. CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

(Millions d'Euros)	31/12/2010	31/12/2009
Clients et comptes rattachés - péages	52,6	46,7
Clients et comptes rattachés - autres activités	44,9	47,0
Dépréciations des créances clients	(3,3)	(9,2)
Clients et autres débiteurs	94,2	84,5

8. AUTRES ACTIFS COURANTS

(Millions d'Euros)	31/12/2010	31/12/2009
Etat - TVA	33,3	42,2
Autres créances diverses	131,8	106,2
Charges constatées d'avance	25,0	24,6
Autres	0,6	1,0
Autres actifs courants	190,7	174,0

9. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

(Millions d'Euros)	31/12/2010	31/12/2009
Trésorerie	20,0	23,9
Equivalents de trésorerie	33,3	81,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	53,3	105,0

10. INFORMATIONS SUR LES ACTIFS ET LES PASSIFS FINANCIERS

Un nouvel emprunt obligataire a été contracté en 2010 pour 200 millions d'euros, dans le cadre du programme EMTN.

373 millions d'emprunts CNA ont été remboursés sur l'exercice, et sur la ligne de crédit syndiqué de 1 800 M€, 425 M€ ont été tirés et 385 M€ ont été remboursés, soit un tirage net de 40 M€ sur l'exercice.

Endettement financier net et échéances des dettes et des flux d'intérêts associés :

Au 31 décembre 2010

	Valeur au bilan	Flux de capital et d'intérêt	A moins d'1an	De 1 à 2 ans	de 2 à 3 ans	de 3 à 4 ans	de 4 à 5 ans	plus de 5 ans
<u>Trésorerie et équivalents de trésorerie</u>								
Valeurs mobilières de placement	33,3							
Disponibilités	20,0							
Sous total	53,3							
<u>Dettes financières : courantes et non courantes</u>								
Emprunts bancaires ou obligataires non courants et assimilés	5 918,2	5 902,9	0,0	580,7	1 188,6	1 115,7	1 326,2	1 691,7
Instrument dérivé passifs	107,5							
<i>intérêts au titre des passifs financiers non courants</i>		1 530,6	276,2	277,0	236,6	207,3	189,9	343,7
Emprunts non courants	6 025,7	7 433,5	276,2	857,6	1 425,2	1 323,0	1 516,1	2 035,4
Part à moins d'un an des Emprunts non courants et assimilés	540,8	530,9	530,9					
<i>intérêts au titre de la part à moins d'un an des emprunts non courants</i>		32,0	32,0					
Partie à moins d'un an des emprunts non courants	540,8	563,0	563,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Emprunts et dettes financières diverses courantes	176,0							
Sous total dettes financières	6 742,5	7 996,4	839,1	857,6	1 425,2	1 323,0	1 516,1	2 035,4
Endettement financier net	6 689,2							

Les flux de capital et d'intérêts présentés ci-dessus se rapportent à la dette telle que figurant au bilan du 31 décembre 2010. Ils ne prennent pas en compte les éventuels remboursements anticipés ou nouveaux financements susceptibles d'intervenir dans le futur.

Les flux d'intérêts intègrent les flux des instruments dérivés actifs et passifs (swaps de taux d'intérêts), non actualisés.

Les flux d'intérêts des emprunts à taux variable sont fondés sur les taux en vigueur au 31 décembre 2010 ; les emprunts à taux fixe sur nominal indexé intègrent une hypothèse d'inflation future de 2,25 % par an.

Les flux des emprunts et dettes financières courantes, constituées exclusivement des intérêts courus à échoir, sont inclus dans les intérêts décrits ci-avant.

Au 31 décembre 2009

	Valeur au bilan	Flux de capital et d'intérêt	A moins d'1an	De 1 à 2 ans	de 2 à 3 ans	de 3 à 4 ans	de 4 à 5 ans	plus de 5 ans
<u>Trésorerie et équivalents de trésorerie</u>								
Valeurs mobilières de placement	81,1							
Disponibilités	23,9							
Sous total	105,0							
<u>Dettes financières : courantes et non courantes</u>								
Emprunts bancaires ou obligataires non courants et assimilés	6 183,8	6 185,3	0,0	530,4	580,5	1 148,3	1 115,4	2 810,9
Instrument dérivé passif <i>intérêts au titre des passifs financiers non courants</i>	94,9							
		1 785,6	285,5	290,2	258,9	221,4	192,6	537,0
Emprunts non courants	6 278,8	7 971,0	285,5	820,5	839,4	1 369,7	1 308,0	3 347,9
Part à moins d'un an des Emprunts non courants et assimilés	380,0	374,4	374,4					
<i>intérêts au titre de la part à moins d'un an des emprunts non courants</i>		23,8	23,8					
Partie à moins d'un an des emprunts non courants	380,0	398,2	398,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Emprunts et dettes financières diverses courantes	163,1							
Sous total dettes financières	6 821,9	8 369,2	683,7	820,5	839,4	1 369,7	1 308,0	3 347,9
Endettement financier net	6 716,9							

(Millions d'Euros)	Valeur comptable 31/12/10	Juste valeur 31/12/10	Valeur comptable 31/12/09	Juste valeur 31/12/09
Actifs financiers :				
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	53,3	53,3	105,0	105,0
Prêts	3,9	3,9	3,7	3,7
Swaps de taux d'intérêts	4,8	4,8	4,4	4,4
Autres actifs financiers	59,0	59,0	55,8	55,8
Clients et autres débiteurs	94,2	94,2	84,5	84,5
Autres actifs courants	190,7	190,7	174,0	174,0
Autres actifs non courants	0,0	0,0	0,0	0,0
Passifs financiers :				
Emprunts à taux variable	1 028,4	1 153,9	1 170,6	1 215,2
Emprunts à taux fixe sur nominal indexé	769,4	903,0	763,1	926,1
Emprunts à taux fixe	4 638,3	4 934,8	4 608,2	5 159,3
Swaps de taux d'intérêt	107,5	107,5	94,9	94,9
Autres passifs financiers	198,9	198,9	185,0	185,0
Fournisseurs et autres créanciers	146,4	146,4	158,4	158,4
Autres passifs non courants	32,0	32,0	32,8	32,8
Autres passifs	181,0	181,0	213,3	213,3

La juste valeur des instruments dérivés a été évaluée sur la base de la valeur marked to market communiquées par les différentes contreparties.

Au 31 décembre 2010, le portefeuille d'instruments dérivés du Groupe Autoroutes Paris-Rhin-Rhône se compose :

- d'un swap, contracté en 2004, au terme duquel la société reçoit un taux fixe sur nominal de 300 millions d'euros et paye un taux fixe sur ce nominal indexé sur l'inflation ainsi que l'inflation capitalisée à l'échéance.
- d'une structure résiduelle de cinq contrats dérivés (dont 1 swap receveur de taux fixe et payeur de taux variable bénéficiant de la qualification comptable de couverture de juste valeur, 3 contrats optionnels visant à encadrer dans une certaine mesure l'exposition à une hausse de taux et 1 swap payeur de taux fixe et receveur de taux variable résultant de l'exercice d'une swaption arrivée à échéance en avril 2010, qui ont été traités en tant qu'instruments autonomes), mise en place au second semestre 2005, dans le cadre d'un programme de variabilisation portant sur un nominal ramené au 30 juin 2010 à 300 millions d'emprunts adossés à concurrence de :
 - 208,4 millions d'euros à la ligne CNA 4,50% échéance 28 mars 2018,
 - 91,6 millions d'euros et jusqu'en avril 2020, à une fraction de l'endettement équivalente à celle de la ligne CNA 4,50% arrivée à échéance le 25 avril 2010.

Dans le cadre de ce dispositif, un swap receveur de taux fixe et payeur de taux variable est arrivé à maturité en avril 2010

- de 5 swaps contractés en mars 2008 portant sur un montant nominal de 500 millions d'euros au terme des quels le Groupe paye un taux fixe et reçoit le taux variable dont l'échéance (août 2014) et les périodes d'intérêts sont calées sur celles de l'emprunt bancaire de 500 millions d'euros mis en place en Août 2007.
- de 2 swaps contractés au cours du 1^e semestre 2009 portant sur des montants nominaux respectivement de 250 millions et de 50 millions au terme des quels le Groupe paye un taux fixe et reçoit le taux variable et dont les échéances (respectivement juillet 2014 et décembre 2012) de même que les périodes d'intérêts sont calées sur celles de 2 emprunts de mêmes montants mis en place respectivement en juillet 2008 et décembre 2008.

Catégories d'actifs et passifs financiers

Au 31 décembre 2010

<u>Actifs financiers</u>	Valeur au bilan	Catégories d'actifs financiers (*)				Juste valeur
		Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Prêts et créances	Instruments financiers de couverture	
Autres actifs financiers non courants	99,0	2,2	31,4	60,7	4,8	99,0 (2)
Clients et autres débiteurs	94,2	0,0	0,0	94,2	0,0	94,2 (2)
Autres actifs courants	190,7	0,0	0,0	190,7	0,0	190,7 (2)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	53,3	0,0	53,3	0,0	0,0	53,3 (1) et (2)
Total	437,3	2,2	84,7	345,6	4,8	437,3

(*) Au cours de l'exercice 2010, il n'a été procédé à aucun reclassement entre les différentes catégories d'actifs financiers

Passifs financiers	Valeur au bilan	Passifs au coût amorti	Instruments financiers de couverture	Juste valeur	
Emprunts et autres financements	6 742,5	6 635,0	107,5	7 298,1	(2)
Dettes fournisseurs	146,4	146,4	0,0	146,4	(2)
Autres passifs courants et non courants	213,0	213,0	0,0	213,0	(2)
Total	7 101,9	6 994,4	107,5	7 657,5	

Mode de détermination de la juste valeur :

- (1) : cotation sur un marché actif
(2) : données de marché observables

Au 31 décembre 2009

Actifs financiers	Valeur au bilan	Catégories d'actifs financiers (*)				Juste valeur
		Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Prêts et créances	Instruments financiers de couverture	
Autres actifs financiers non courants	109,7	2,3	45,8	57,2	4,4	109,7 (2)
Clients et autres débiteurs	84,5	0,0	0,0	84,5	0,0	84,5 (2)
Autres actifs courants	174,0	0,0	0,0	174,0	0,0	174,0 (2)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	105,0	0,0	105,0	0,0	0,0	105,0 (1) et (2)
Total	473,1	2,3	150,8	315,7	4,4	473,1

(*) Au cours de l'exercice 2009, il n'a été procédé à aucun reclassement entre les différentes catégories d'actifs financiers

Passifs financiers	Valeur au bilan	Passifs au coût amorti	Instruments financiers de couverture	Juste valeur	
Emprunts et autres financements	6 821,8	6 726,9	94,9	7 580,5	(2)
Dettes fournisseurs	158,4	158,4	0,0	158,4	(2)
Autres passifs courants et non courants	246,1	246,1	0,0	246,1	(2)
Total	7 226,3	7 131,4	94,9	7 985,0	

11. CAPITAL

	Nombre d'actions	Euros
Actions ordinaires émises et entièrement libérées au 31/12/2010	113 038 156	33 911 447,00

La valeur nominale des actions est de 0,30 €.

Le nombre d'actions et leur nominal n'ont pas évolué depuis le 1^{er} janvier 2010.

La société ne détient aucune de ses actions en propre. Par ailleurs les actions ne sont affectées d'aucun droit, préférences ou restrictions.

12. PROVISIONS

	Au début de l'exercice	Dotations	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	Autres mouvements	A la fin de l'exercice
Provisions pour Indemnités de Fin de Carrière	23,1	2,5	(1,1)		(0,1)	24,4
Provisions pour médailles du travail	1,1	0,2	(0,2)	(0,0)	(0,0)	1,2
Provisions pour maintien en état des infrastructures	258,5	37,4	(44,0)		(2,6)	249,3
Provisions non courantes	282,8	40,1	(45,2)	(0,0)	(2,7)	274,9
Provisions pour Indemnités de Fin de Carrière	0,3				0,1	0,4
Provisions pour médailles du travail	0,2				0,0	0,2
Provisions pour maintien en état des infrastructures	48,3				2,6	50,8
Provisions pour risques et charges	6,2	3,7	(2,1)	(1,3)		6,6
Provisions courantes	55,0	3,7	(2,1)	(1,3)	2,7	58,0

Les sociétés APRR et AREA font l'objet d'une vérification des autorités fiscales depuis le second semestre 2010, portant sur les exercices clos les 31 décembre 2007, 2008 et 2009.

A ce jour, aucune notification définitive n'a été reçue. Les éléments actuels de discussion font ressortir des différences d'appréciation quant à certains textes comptables et fiscaux portant notamment sur les mécanismes de déductions/réintégrations fiscales ; l'impact éventuel sur le compte de résultat du groupe APRR est non significatif compte tenu des impôts différés comptabilisés.

13. REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES ET AVANTAGES A LONG TERME

Ces avantages consistent en des indemnités de fin de carrière et des médailles du travail.

Hypothèses retenues

Le taux de rendement attendu des actifs du régime est de 5,0 % en 2009 et de 4,5 % en 2010.

Le taux de rendement réel pour l'exercice est de 4,10 % en 2009 et 3,87 % en 2010.

Evolution de l'exercice

	<i>Indemnités fin de carrière</i>		<i>Médailles du travail</i>	
	2010	2009	2010	2009
Taux d'actualisation	4,50%	5,00%	4,50%	5,00%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%
Taux de progression des salaires	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
Tables de mortalité hommes	TH 04-06	TH 04-06	TH 04-06	TH 04-06
Tables de mortalité femmes	TF 04-06	TF 04-06	TF 04-06	TF 04-06
Age de départ en retraite cadre	63 ans	63 ans	63 ans	63 ans
Age de départ en retraite non cadre	63 ans	63 ans	63 ans	63 ans
Taux de charges sociales	45,0%	45,0%	45,0%	45,0%

(Millions d'Euros)	<i>Indemnités fin de carrière</i>		<i>Médailles du travail</i>	
	2010	2009	2010	2009
Dettes actuarielles au début de l'exercice	23,7	19,4	1,3	1,3
Coût des services rendus	1,5	1,2	0,1	0,1
Intérêts de la dette actuarielle	1,2	1,2	0,1	0,1
Prestations payées	(1,3)	(0,5)	(0,2)	(0,2)
Pertes (gains) actuariels générés	3,4	2,4	0,1	0,0
Dettes actuarielles en fin d'exercice	28,5	23,7	1,4	1,3

Charge comptabilisée

(Millions d'Euros)	<i>Indemnités fin de carrière</i>		<i>Médailles du travail</i>	
	2010	2009	2010	2009
Coût total des services de l'année	1,5	1,2	0,1	0,1
Coût financier	1,2	1,2	0,1	0,1
Rendement attendu des actifs du régime	(0,1)	(0,2)	0,0	0,0
Amortissement des pertes (gains) actuariels non comptabilisés	(0,0)	(0,2)	0,0	0,0
Charge (produit) comptable	2,5	2,0	0,2	0,2

La charge correspondante est comptabilisée dans les charges de personnel.

Couverture des engagements

(Millions d'Euros)	<i>Indemnités fin de carrière</i>		<i>Médailles du travail</i>	
	2010	2009	2010	2009
Couverture au début de l'exercice	2,8	3,3	0,0	0,0
Rendement attendu des fonds	0,1	0,2	0,0	0,0
Pertes (gains) actuariels	(0,1)	(0,3)	0,0	0,0
Versements effectués par les régimes	(0,2)	(0,4)	0,0	0,0
Couverture en fin d'exercice	2,7	2,8	0,0	0,0

Indemnités fin de carrière

(Millions d'Euros)	2010	2009	2008	2007	2006
Dette actuarielle indemnités de fin de carrière	28,5	23,7	19,4	21,7	22,7
Juste valeur des actifs du régime	2,7	2,8	3,3	4,1	5,1
Engagements nets	25,8	20,9	16,1	17,6	17,6

Eléments différés

(Millions d'Euros)	Indemnités fin de carrière		Médailles du travail	
	2010	2009	2010	2009
Au début de l'exercice	(2,6)	(5,5)	0,0	0,0
Pertes (gains) sur actifs	0,0	0,2	0,0	0,0
Pertes (gains) sur dette actuarielle	3,5	2,7	0,0	0,0
Pertes (gains) actuariels en fin d'exercice	1,0	(2,6)	0,0	0,0

Réconciliation de la dette actuarielle et de la provision constatée

(Millions d'Euros)	Indemnités fin de carrière		Médailles du travail	
	2010	2009	2010	2009
Provision constatée	24,9	23,5	1,4	1,3
Ecart actuariel non comptabilisé	1,0	(2,6)	0,0	0,0
Couverture des engagements	2,7	2,8	0,0	0,0
Dette actuarielle	28,5	23,7	1,4	1,3

Le montant des dépenses que le Groupe s'attend à payer en 2011 au titre des indemnités de fin de carrière et des médailles du travail est de 0,7 millions d'euros.

Sensibilité

Une variation de 0,5 points du taux d'actualisation a un impact de 6 % sur le montant de la dette actuarielle relative aux indemnités de fin de carrière.

14. AUTRES PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS

(Millions d'Euros)	31/12/2010	31/12/2009
Avances et acomptes reçus sur commandes	(3,2)	(3,3)
Dettes fiscales et sociales	(130,7)	(164,5)
Produits constatés d'avance	(5,1)	(7,1)
Autres dettes	(42,0)	(38,4)
Autres passifs courants	(181,0)	(213,3)
Produits constatés d'avance	(32,0)	(32,8)
Autres passifs non courants	(32,0)	(32,8)

15. CHIFFRE D'AFFAIRES

(Millions d'Euros)	Année 2010	Année 2009
Péages	1 882,2	1 803,7
Redevances des installations commerciales	33,1	31,4
Location des installations de télécommunication	11,4	12,1
Autres produits	12,9	12,7
Chiffre d'affaires hors prestations de construction	1 939,6	1 860,0
Prestations de construction (IFRIC 12)	301,9	337,9
Total chiffre d'affaires	2 241,5	2 197,9

Les redevances des installations commerciales sont perçues auprès des tiers exploitant les installations commerciales situées sur les aires de service.

La location des installations de télécommunication correspond essentiellement aux locations de fibres optiques ou de pylônes à des opérateurs de télécommunication.

16. ACHATS ET CHARGES EXTERNES

(Millions d'Euros)	Année 2010	Année 2009
Energie	(13,6)	(12,2)
Fournitures	(16,7)	(11,0)
Pièces détachées	(6,5)	(6,1)
Entretien des infrastructures	(31,8)	(28,6)
Entretien courant	(18,2)	(18,2)
Prestations de construction (IFRIC 12)	(301,9)	(337,9)
Autres charges externes	(73,9)	(67,8)
Achats et charges externes	(462,6)	(481,8)

17. CHARGES DE PERSONNEL

(Millions d'Euros)	Année 2010	Année 2009
Salaires et traitements	(120,9)	(118,1)
Charges sociales et engagements sociaux différés	(70,3)	(68,0)
Intéressement	(6,3)	(13,5)
Participation	(15,9)	(14,9)
Abondement sur intéressement et participation	(4,6)	(5,0)
Charges de personnel	(217,9)	(219,5)

Effectifs :	Année 2010	Année 2009
Cadres	528	519
Agents de maîtrise	1 774	1 758
Employés	1 482	1 557
Total effectif	3 784	3 834

18. IMPOTS ET TAXES

(Millions d'Euros)	Année 2010	Année 2009
Taxe d'aménagement du territoire	(136,3)	(133,4)
CET / Taxe professionnelle	(50,2)	(51,5)
Redevance domaniale	(46,7)	(45,5)
Autres impôts et taxes	(6,2)	(5,8)
Impôts et taxes	(239,5)	(236,2)

La loi de finances pour 2010 a instauré la Contribution Economique Territoriale (CET) pour remplacer, à compter de l'exercice 2010, la Taxe Professionnelle (TP).

La CET est composée de deux taxes, la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) assise sur les biens fonciers et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

Le Groupe a conclu que le changement fiscal mentionné ci-dessus consistait essentiellement en une modification des modalités de calcul de l'impôt local français, sans en changer globalement la nature.

Le Groupe considère donc qu'il n'y a pas lieu d'appliquer à la CVAE comme à la CFE un traitement comptable différent de celui de la Taxe Professionnelle.

Ces deux nouvelles contributions sont donc classées en charges opérationnelles, sans changement par rapport à celui retenu pour la Taxe Professionnelle.

19. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

(Millions d'Euros)	Année 2010	Année 2009
Amortissements	(361,7)	(351,7)
Autres dotations nettes aux provisions	(27,4)	(45,9)
Amortissements et provisions	(389,1)	(397,6)

20. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

(Millions d'Euros)	Année 2010	Année 2009
Dotations nettes aux provisions actif circulant	6,3	(0,9)
Plus ou moins values de cession	0,9	0,6
Autres produits	4,5	7,2
Autres charges	(7,1)	(2,4)
Autres produits et charges d'exploitation	4,6	4,5

21. PRODUITS FINANCIERS

(Millions d'Euros)	Année 2010	Année 2009
Produits nets sur cession de VMP	0,3	0,5
Produits sur instruments dérivés liés à la dette	0,1	0,1
Autres produits financiers	3,6	5,0
Produits de trésorerie et d'équivalents trésorerie	4,0	5,6

22. CHARGES FINANCIERES

(Millions d'Euros)	Année 2010	Année 2009
Intérêts et charges financières assimilées	(317,3)	(310,6)
Résultat des couvertures de taux sur endettement financier brut	10,7	(15,3)
Transfert de charges financières	19,8	10,6
Coût de l'endettement financier brut	(286,8)	(315,4)
Autres produits financiers	11,5	0,3
Autres charges financières	(11,9)	(11,8)
Autres produits et charges financiers	(0,4)	(11,4)

Les commissions de non utilisation sur les lignes de crédit se sont élevées à 1,1 millions d'euros en 2010 contre 0,7 millions d'euros en 2009.

23. IMPOTS SUR LE RESULTAT

Charge d'impôt sur les résultats

(Millions d'Euros)	Année 2010	Année 2009
Charge d'impôt courant	(236,5)	(205,1)
Charge (produit) d'impôt différée	10,4	16,8
Charge d'impôt de l'exercice	(226,2)	(188,3)

Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

(Millions d'Euros)	Année 2010	Année 2009
Résultat net de l'ensemble consolidé	418,9	349,4
Impôt sur les résultats	226,2	188,3
Résultat mis en équivalence	8,6	8,3
Résultat comptable avant impôt	653,7	546,1
Taux d'impôt applicable	34,43%	34,43%
Charge d'impôt théorique calculée sur le résultat consolidé avant impôt et résultat mis en équivalence	225,1	188,0
Différences permanentes	0,7	0,3
Autres différences	0,4	(0,1)
Charge d'impôt comptabilisée	226,2	188,3

Ventilation des impôts différés

(Millions d'Euros)	30/12/2010	31/12/2009
Actifs résultant de		
IFRIC 12	(137,4)	(133,2)
Provisions pour retraite et assimilés	(10,2)	(9,5)
Provisions congés payés	(5,4)	(5,3)
Participation des salariés	(5,5)	(5,1)
Retournements de swaps	(3,2)	(5,0)
Autres	(18,3)	(14,6)
Actifs d'impôt différé	(179,9)	(172,8)
Passifs résultant de		
Charges immobilisées, nettes des amortissements	183,7	185,0
Amortissement de caducité sur immobilisations renouvelables	41,7	41,6
Provision réglementées	18,4	17,8
Provisions pour renouvellement	33,5	38,9
Autres	3,5	4,4
Passifs d'impôt différé	280,7	287,6
Impôt différé passif net	100,8	114,8

24. RESULTAT PAR ACTION

Le nombre moyen d'actions a été calculé en tenant compte du nombre de jours écoulés depuis les dates des opérations ayant affecté le capital.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

(En millions euros)	Année 2010	Année 2009
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires pour le résultat de base par action	418,9	349,4
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	113 038 156	113 038 156
Résultat par action en euros	3,71	3,09
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires pour le résultat dilué par action	418,9	349,4
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat dilué par action	113 038 156	113 038 156
Résultat dilué par action en euros	3,71	3,09

Il n'existe aucun instrument de dilution.

25. DIVIDENDE

La société a distribué en 2010 au titre de dividendes la somme de 0,84 euros par action.

Par ailleurs un acompte sur dividende de 1,74 € par action, à valoir sur le dividende qui sera distribué au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010, a été mis en paiement en décembre 2010.

26. ENGAGEMENTS

Engagements donnés

(Millions d'Euros)	31/12/2010	31/12/2009
Cautions diverses	24	24,0
Réintégration fiscale AREA	0	1,7
Travaux à engager (1% paysage)	0,1	0,1
Total	24,1	25,7

Les cautions diverses concernent les engagements pris par la société AREA au titre de sa participation dans ADELAC.

Engagements reçus

(Millions d'Euros)	31/12/2010	31/12/2009
Cautions bancaires	38,3	44,9
Autres engagements	0	0,0
Total	38,3	44,9

Loyers à payer sur contrats de location

(Millions d'Euros)	31/12/2010	31/12/2009
Paiements futurs à un an	2,0	1,8
Paiements futurs entre 1 et 5 ans	3,0	2,7
Paiements futurs à plus de 5 ans		
Total paiements futurs	5,0	4,5

Loyers à recevoir sur contrats de location

(Millions d'Euros)	31/12/2010	31/12/2009
Encaissements futurs à un an	15,5	30,6
Encaissements futurs entre 1 et 5 ans	47,4	53,4
Encaissements futurs à plus de 5 ans	24,9	27,8
Total Encaissements futurs	87,9	111,8

27. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

Les parties liées du Groupe comprennent les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce le contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable (coentreprises et sociétés mises en équivalence), les actionnaires qui exercent un contrôle conjoint sur les coentreprises du Groupe, les actionnaires minoritaires qui exercent une influence notable sur les filiales du Groupe, les mandataires sociaux, dirigeants et administrateurs du Groupe, ainsi que les sociétés dans lesquelles ceux-ci exercent le contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable, ou détiennent un droit de vote significatif.

Les transactions significatives enregistrées avec des parties liées sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Société	Nature	Type	Montant	dette (créance)
Groupe Eiffage	Prestations diverses	Produits	1,0	(0,5)
	Travaux	Charges	89,1	5,7
Eiffarie	Mise à disposition de personnel	Charges	0,8	0,1
Axxès	Télépéage PL	Charges	1,5	(42,2)
	Produits financiers	Produits	0,8	-
SIRA	Prestations radio Autoroute Info	Charges	1,8	0,0
	Prestations diverses	Produits	0,4	(0,2)
	Avance de trésorerie	Produits	-	-
	Avance de trésorerie	Charges	0,0	0,9
Park +	Avance de trésorerie	Produits	-	(0,1)
	Prestations diverses	Produits	0,1	(0,0)
	Prestations diverses	Charges	0,0	-
Adelac	Prestations diverses	Produits	3,9	(0,7)
	Mise à disposition de personnel	Produits	0,2	(0,0)
	Avance de trésorerie	Produits	3,3	(56,4)
Autoroute Trafic	Produits financiers	Produits	0,1	-

Les travaux conclus avec le groupe Eiffage le sont à des conditions de marché et après mise en concurrence.

28. INDICATEURS DE GESTION

(Millions d'Euros)	Année 2010	Année 2009
Marge brute d'autofinancement	816	755
EBITDA	1326	1 265
EBITDA / chiffres d'affaires	68,4%	68,0%

L'EBITDA correspond au résultat opérationnel avant amortissements et provisions.

La marge brute d'autofinancement est égale au résultat net, majoré des amortissements et provisions, et diminué des plus values de cession et du résultat des sociétés mises en équivalence.

29. EVENEMENTS POST CLOTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture annuelle 31 décembre 2010.

30. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En euros	KPMG (ex SALUSTRO - REYDEL)				PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Emetteur	135 350	132 480	91%	71%	167 850	132 480	61%	51%
- Filiales intégrées globalement					69 380	63 590	25%	25%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaires aux comptes								
- Emetteur	13 500	55 000	9%	29%	38 500	56 348	14%	22%
- Filiales intégrées globalement						5 245		2%
Sous-total	148 850	187 480	100%	100%	275 730	257 663	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
- Emetteur								
- Filiales intégrées globalement								
Autres								
- Emetteur								
- Filiales intégrées globalement								
Sous-total		0			0	0	0%	0%
Total	148 850	187 480	100%	100%	275 730	257 663	100%	100%

IV. Rapport de gestion



APRR

Rapport de gestion pour l'exercice 2010

Sommaire

I	ACTIVITÉS DU GROUPE	4
I.1	Trafic et tarifs	4
I.1.1	Trafic	4
I.1.2	Tarifs	4
I.2	Service et sécurité	5
I.2.1	Service	5
I.2.2	Sécurité et surveillance du réseau	6
I.3	Constructions nouvelles	7
I.4	Grands Travaux sur autoroutes en service (ICAS) :	8
I.4.1	Nouveaux diffuseurs (16 M€)	8
I.4.2	Aires de service (1 M€)	8
I.4.3	Elargissements (41 M€)	8
I.4.4	Chaussées hors renouvellements (14 M€)	8
I.4.5	Ouvrages d'art, Tunnels (11 M€)	8
I.5	Développement des activités du Groupe	8
II	GOVERNANCE ET VIE SOCIALE	9
II.1	Conseil d'administration	9
II.2	Informations concernant les mandataires sociaux	10
II.2.1	Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux	10
II.2.2	Rémunérations et avantages en nature versés aux mandataires sociaux de la Société	14
II.2.3	Opérations sur titres réalisées par les dirigeants et personnes liées	15
II.2.4	Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF - Synthèse des rémunérations	15
II.3	Règlement intérieur du Conseil d'administration et Comités spécialisés	15
II.4	Commission des marchés	15
II.5	Audit et Contrôle interne	15
III	Recherche et Développement	16
IV	POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES DU GROUPE	17
IV.1	Gestion des effectifs	17
IV.2	Organisation du temps de travail	17
IV.3	Rémunération et égalité professionnelle	18
IV.3.1	Rémunération	18
IV.3.2	Plans d'épargne salariale	18
IV.4	Dialogue social	18
IV.5	Développement et ressources humaines	19
IV.6	Formation	20
IV.7	Autres impacts sociaux liés à l'activité du Groupe	20
IV.7.1	Conditions d'hygiène et sécurité	20
IV.7.2	Œuvres sociales	20
V	MAITRISE DE L'IMPACT DES ACTIVITES DE LA SOCIETE SUR L'ENVIRONNEMENT	20
V.1	Consommation de ressources en eau, matières premières et énergie	20
V.1.1	Ressources en eau	20
V.1.2	Matières premières	21
V.1.3	Energies	21
V.2	Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique et aux milieux naturels	21
V.2.1	Rejets	21
V.2.2	Déchets	21
V.2.3	Faune	21
V.2.4	Gestion des espaces	22
V.2.5	Bruit	22
V.3	Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement	22
V.3.1	Certification environnementale	22
V.3.2	Evaluations spécifiques	22
V.4	Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité du Groupe aux dispositions législatives et réglementaires	22
V.5	Dépenses engagées pour prévenir les conséquences des activités du Groupe sur l'environnement	22

V.6	Politique du Groupe en matière de Développement Durable.....	23
V.7	Provisions et garanties pour risques en matière d'environnement.....	23
V.8	Indemnité versée en 2010 en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement.....	23
VI	FINANCES.....	24
VI.1	Comptes Consolidés	24
VI.1.1	Chiffre d'affaires	24
VI.1.2	EBITDA.....	24
VI.1.3	Résultat opérationnel.....	24
VI.1.4	Résultat financier	24
VI.1.5	Résultat net.....	25
VI.1.6	Bilan consolidé	25
VI.2	Comptes sociaux.....	25
VI.2.1	Compte de résultat.....	25
VI.2.2	Tableau des résultats des 5 derniers exercices	26
VI.2.3	Distributions antérieures	27
VI.2.4	Charges non déductibles fiscalement (art. 39-4 du CGI).....	27
VI.2.5	Délais de paiement des fournisseurs.....	27
VII	INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL ET ACTIONNARIAT	28
VII.1	Répartition du capital de la société en capital et en droits de vote	28
VII.2	Rachat des minoritaires et offre publique de retrait.....	28
VII.3	Délégations en matière d'augmentation de capital.....	29
VII.4	Actionnariat salarié	29
VII.5	Informations financières complémentaires (Article L.225-100-3 du Code de commerce).....	29
VIII	FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	31
IX	EVENEMENTS IMPORTANTS EN COURS ET PERSPECTIVES D'AVENIR	31
IX.1	Evènements importants en cours	31
IX.2	Perspectives d'avenir	32

I ACTIVITÉS DU GROUPE

I.1 Trafic et tarifs

I.1.1 Trafic

En 2010 le trafic du groupe APRR (hors Adelaç), mesuré en kilomètres parcourus payants, est en croissance de 2,6% par rapport à son niveau de 2009.

Cette hausse du trafic est marquée par une nette reprise du trafic des poids lourds (PL) (+ 6,1% par rapport à 2009), après 2 années consécutives de baisse, mais qui reste encore en repli de 10,3% par rapport à 2007.

Les kilomètres parcourus par les véhicules légers (VL) sont en hausse de 2,0% par rapport à 2009, et confirment notamment la reprise du trafic estival.

C'est l'ensemble du réseau qui a bénéficié de cette reprise du trafic, les sections impactées par le trafic poids lourds ayant les taux de croissance les plus élevés.

L'intensité kilométrique s'améliore de 2,6% par rapport à 2009.

Le nombre de transactions en gares de sortie a augmenté de 2,2% entre 2009 et 2010, en léger retrait par rapport à la hausse des kilomètres parcourus, marquant un petit allongement du trajet moyen client, après une décennie de baisse.

I.1.2 Tarifs

Les tarifs des deux sociétés APRR et AREA sont encadrés par les contrats de concession et par les contrats de plan quinquennaux. Leur évolution comprend une part indexée sur l'inflation et une part liée aux investissements destinés à améliorer et développer le réseau.

Le contrat de plan négocié pour la période 2009-2013 a fixé pour l'année 2010 une augmentation tarifaire de 0,5% portant à la fois sur les VL et les PL, sur les réseaux des 2 sociétés. L'augmentation tarifaire a pris effet le 1^{er} février 2010.

Sur la période 2011-2013, les Contrats de Plan des deux sociétés APRR et AREA fixent l'augmentation tarifaire à 85% de l'inflation, auquel s'ajoute un terme fixe de 0,50%, lié aux investissements sur lesquels les sociétés se sont engagées.

Les négociations avec l'Etat dans le cadre de la répercussion sur les tarifs de l'augmentation de la TAT (Taxe d'Aménagement du Territoire) ont conduit à un supplément d'augmentation qui a été fixé conjointement à , respectivement pour APRR et AREA, 0,33% et 0,29% au 01/02/2011 et 0,17% et 0,14% au 01/02/2012.

Les 2 contrats de concession ont été modifiés par avenant le 27 janvier 2011 pour prendre acte de ces évolutions.

En parallèle, une modification des conditions commerciales accordées aux poids lourds et relevant le barème des classes Europollution a été mis en place avec effet au 01/11/2010.

Une campagne d'information des clients a accompagné ces changements de tarifs.

I.2 Service et sécurité

Contribuer à la mobilité des biens et des personnes dans les meilleures conditions de sécurité, de fluidité et de confort, constitue la priorité du Groupe sur ses 2 215 kilomètres de réseau (au 31/12/2010) auxquels il convient d'ajouter les 19 kilomètres concédés à Adelaç et exploités par AREA.

En 2010, le Groupe a confirmé les priorités données à la sécurité et à l'information apportée aux clients, ainsi qu'à la fluidité du trafic.

Il a poursuivi sa recherche de l'excellence en plaçant le client au cœur du projet d'entreprise Ambition 2011 dédié à la recherche de la performance dans les domaines de la sécurité des clients et du personnel, à l'amélioration du service aux clients, ainsi qu'à la performance dans ses modes de fonctionnement.

I.2.1 Service

Capitaliser sur les résultats des campagnes régulières d'enquêtes sur les besoins et la satisfaction de nos clients permet de répondre au mieux à leurs attentes.

Concrètement, le dispositif de fluidité du trafic et d'information en temps réel est en place à travers la mobilisation des équipes des PC, l'information aux clients via les panneaux à message variable, le guidage par notre réseau maillé, la radio 107.7, la refonte complète de notre site internet, le lancement d'une application sur Iphone, les actions d'information sur les zones de travaux et la poursuite de tests de régulation de vitesse et d'information sur les temps de parcours .

Les animations sur les aires, par le biais de la marque Entract', mettant en œuvre, notamment lors des grandes migrations (vacances d'été et d'hiver) des animations gratuites destinées à améliorer la sécurité du client en l'incitant à faire une pause, ont confirmé leur popularité.

Plus de 80 animations ont été réalisées dans ce cadre.

2010 aura été marquée par une évolution de nos modes de perception avec la poursuite du développement de l'automatisation et du télépéage : 77,5% des transactions réalisées en 2010 dans les gares du Groupe l'ont été sur un mode automatique : télépéage, cartes et automates, contre 73,1% en 2009 et 67,8% en 2008.

De même, 44,6% des transactions ont été réalisées par télépéage contre 42,5% en 2009, et 40,3% en 2008 confirmant ainsi le télépéage comme principal mode de paiement choisi par nos clients.

Afin d'améliorer le service et notamment la rapidité du passage en voie, et en capitalisant sur les expériences des gares de Dijon Crimolois, Pérouges, Chignin et Saint-Exupéry, le Groupe a lancé fin 2010 un vaste programme de création de voies TSA (Télépéage Sans Arrêt) permettant aux clients munis d'un télébadge de passer à une vitesse de 30 km/h. Ce programme ambitieux sera déployé de 2011 à 2013.

D'autres aménagements ont été réalisés afin d'améliorer le confort et la sécurité de nos clients dans les gares de péage, notamment la poursuite des équipements télépéage et voies toutes classes et tous paiements, l'amélioration de la signalétique des voies en barrières, la reconfiguration ou l'extension du nombre de voies.

La création du diffuseur de Seynod-Sud, sur A41, répond ainsi à une forte demande des clients et collectivités locales, tout en intégrant une technologie photovoltaïque et une intégration environnementale.

A fin 2010, 122 gares sur les 146 que compte le Groupe sont partiellement ou totalement télé exploitées, contre 117 à fin 2009 et 90 fin 2008.

Le succès des différentes formules de souscription existantes (Fréquence, Détente, Balade, Evolyon, Diagon'Alpes, Directicimes, Multi-cité, Liane't, offres étudiants, offres spécifiques APRR et AREA sur certains trajets) et le déploiement dynamique de canaux de distribution diversifiés comme internet, les flottes grands comptes (Johnson and Johnson, Rexel, Daiichi Sankyo, Medtronic, SEB, Carestream,...), et les grands partenariats (CIC, Crédit Mutuel) a permis de distribuer 210 000 nouveaux badges, ce qui porte à 893 000 le total des badges Liber-t actifs fin 2010 (+21,1% par rapport à 2009). Le Groupe reste l'un des leaders pour la diffusion du télépéage dans son secteur d'activité.

Le groupe a par ailleurs préparé le déploiement de distributeurs automatiques de badges BALI permettant en quelques minutes de repartir avec un badge de télépéage immédiatement opérationnel.

Depuis le 1^{er} avril 2008 les abonnés Poids Lourds sont gérés par 4 émetteurs européens agréés par la commission Télépéage de l'ASFA (Axxès, Eurotoll, Total et DKV) qui assurent la commercialisation et la gestion pour le compte des sociétés d'autoroutes.

En 2010, le Groupe a poursuivi sa mobilisation contre la fraude au péage, en fiabilisant ses équipements, mobilisant tous ses collaborateurs et obtenant quelques succès significatifs et médiatisés auprès des tribunaux.

Une campagne de communication sur la fraude au péage et les risques pour les contrevenants a été mise en œuvre.

Les activités d'exploitation du Groupe sont certifiées ISO 9001 pour la qualité et ISO 14001 au titre de l'environnement. Un travail important a été conduit pour privilégier un mode de management intégré de ces démarches dans un souci de simplification et d'efficacité.

De nombreux échanges ont lieu entre les entités certifiées du Groupe afin de partager les expériences, notamment en matière de pilotage par les tableaux de bord et sur les méthodologies d'audits et d'enquêtes.

APRR a géré en 2010 les résultats de l'appel d'offres lié au renouvellement de près de 60 contrats de partenariat sur aires, dans une optique d'amélioration continue de la qualité et de la gamme d'offres.

La qualité des projets retenus ainsi que les services offerts s'inscrivent dans une volonté commune de satisfaction du client et de renforcement de l'image du Groupe.

Les résultats sont au rendez-vous, et le niveau de satisfaction des clients du groupe, mesuré à travers une enquête annuelle, est quasi stable avec un taux de satisfaction moyen de 7,7 (contre 7,8 en 2009 et 2008).

1.2.2 Sécurité et surveillance du réseau

L'amélioration continue de la sécurité est la première priorité du Groupe qui mobilise ses ressources à travers des actions concrètes s'inscrivant dans une stratégie globale visant à obtenir des résultats sur le court et le moyen terme.

Les résultats obtenus, même s'ils restent dans la tendance des niveaux enregistrés ces 3 dernières années, se dégradent légèrement avec un taux d'accidents corporels en hausse de 3,3% par rapport à 2009 (364 accidents corporels soit un taux par milliards de kilomètres parcourus de 16,6 en 2010, contre 343 accidents corporels et un taux de 16,1 en 2009).

Le nombre de décès est en hausse (39 en 2010 contre 31 en 2008 et 2009, et 61 en 2007).

Le taux « tous accidents » est également en hausse de 11,4 % par rapport à 2009.

Afin de rester dans une démarche d'amélioration permanente, le Groupe APRR s'est doté de moyens lui permettant de réagir en temps réel sur les événements (couverture par vidéosurveillance, géo-localisation des véhicules d'intervention, postes de commande implantés sur le réseau et reliés entre eux,...), de mettre en place les actions adaptées à chaque situation et d'informer ses clients.

Ce dispositif, complété par la gestion internalisée des appels des Postes d'Appel d'Urgence pour l'ensemble du Groupe, est mobilisé 24h/24 et 7j/7, notamment dans les périodes de viabilité hivernale.

En 2010, plus de 1000 personnes dans le Groupe ont été mobilisées dans le cadre d'opérations de viabilité hivernale particulièrement denses pendant lesquelles nos équipes ont traité les intempéries 24h/24h, permettant ainsi à nos clients de circuler quasiment en permanence sur l'ensemble du réseau.

Agir sur le comportement des clients :

En complément, des campagnes de mobilisation destinées à faire évoluer les comportements des conducteurs sont régulièrement déployées sur le réseau du groupe, sur divers thèmes comme « les risques d'inattention au volant », « les agents autoroutiers », « conducteur responsable », « courtoisie au volant », ou « la sécurité sur l'autoroute » dans le cadre des Journées de l'Autoroute organisées par l'Association des Sociétés Françaises d'Autoroute – ASFA, à travers des rencontres, de l'affichage, des spots radio, des dépliants et des informations sur internet.

En 2010 le Sécurodrome a sensibilisé ou formé 3500 personnes (stages entreprise ou scolaires dans le cadre de l'attestation de sécurité routière), et les centres Centaure et Minotaure, filiales des sociétés du groupe et de Groupama ont vu leur fréquentation en hausse.

Agir sur l'infrastructure et les équipements :

Le groupe a consacré des moyens importants à la sécurité de ses clients, à travers le plan de rénovation des chaussées, par les élargissements réalisés notamment la mise en service de la 3^{ème} voie entre Brognard et Montbéliard sur A36, la mise en conformité des tunnels d'Uriol et Petit Brion sur l'A51, des aménagements de gares de péage, un renforcement des dispositifs de retenue, ou des dispositifs visant à éviter les intrusions sur le réseau (signalisation contresens, clôtures grand gibier, aménagement de passages à faune,...), la mise en place de dispositifs destinés à sécuriser les clients et les interventions de nos équipes sur le réseau ou à l'approche des gares, et la géo localisation qui permet de gagner en réactivité sur les événements.

Par ailleurs, les intempéries hivernales et les fortes amplitudes thermiques ayant eu des répercussions sur nos chaussées (nids de poules, fissures,...) une mobilisation sans précédent a été mise en œuvre afin de sécuriser notre réseau.

I.3 Constructions nouvelles

188 M€ ont été investis en 2010 au titre des constructions nouvelles, contre 159 M€ en 2009 et 81 M€ en 2008.

3 nouvelles sections ont vu leurs travaux se poursuivre en 2010 et s'achever en 2011 pour des mises en service début 2011 :

- liaison Les Echets – La Boisse (A432), 12 kms, dont 1 200 m de viaduc, mise en service le 10 février 2011
- contournement sud de Mâcon (A406), 9 kms, mis en service le 7 mars 2011
- bretelle autoroutière de Montluçon (A714), 9,5 kms, dont les travaux de chaussée se terminent pour une mise en service prévue en mai 2011.

I.4 Grands Travaux sur autoroutes en service (ICAS) :

Les travaux du contrat 2004-2008 arrivant à échéance, 104 M€ ont été investis en 2010 contre 171 M€ en 2009 et 303 M€ en 2008. Les principales opérations sont présentées ci-dessous.

I.4.1 Nouveaux diffuseurs (16 M€)

Le diffuseur de Chaux-Seynod entre Annecy et Rumilly (A41 Nord) a été mis en service en le 29 novembre 2010.

Les travaux du demi-diffuseur de Mionnay sur l'A46 au nord de Lyon sont terminés. La mise en service a eu lieu concomitamment à celle d'A432 Les Echets – La Boisse en février 2011.

I.4.2 Aires de service (1 M€)

Le Groupe a engagé en 2010 les travaux préparatoires au renouvellement des sous concessionnaires sur certaines aires de service, et poursuivi, chez APRR, le programme de rénovation de la signalétique des aires de repos.

I.4.3 Elargissements (41 M€)

Sur A36, entre Montbéliard-Centre et Voujeaucourt (7km), les acquisitions foncières sont quasi finalisées. Les travaux démarreront en 2011.

Les travaux connexes d'aménagement (reconfiguration du terre plein central) suite à la mise à 2x3 voies de l'A31 entre Beaune et Dijon ont été réalisés sur l'année 2010. La couche de roulement définitive pour les 40 derniers kilomètres sera réalisée au 1^{er} semestre 2011.

I.4.4 Chaussées hors renouvellements (14 M€)

Les intempéries de début 2010 ayant eu un effet de dégradations prématurées (nids de poule) sur un certain nombre de sections de notre réseau, un plan exceptionnel de réfection a été mis en œuvre dès le 2^{ème} trimestre. Les sections les plus touchées ont été les autoroutes situées en Bourgogne et Franche-Comté, deux régions où les gradients de températures ont été particulièrement élevés sur des périodes courtes.

I.4.5 Ouvrages d'art, Tunnels (11 M€)

Les travaux sur ouvrages d'art et tunnels, ont essentiellement concerné les tunnels d'Uriol et Petit Brion sur A51, un renforcement des viaducs de Brion, Sermenaz et Sylans sur A40, ainsi que la poursuite du programme de réfection des buses sur l'ensemble du réseau.

I.5 Développement des activités du Groupe

Réseaux et Infrastructures de radio et télécommunication

Le Groupe veille en permanence à moderniser ses infrastructures informatiques et télécom afin qu'elles répondent toujours aux besoins présents et à venir.

Sur le plan des infrastructures informatiques, APRR et AREA ont démarré en 2010 le regroupement de leurs moyens informatiques dans un datacenter unique situé à Dijon. La fin de cette opération est prévue en avril 2011.

Au niveau télécoms, la rénovation du backbone haut débit d'APRR (ARTEMIS) a été achevée comme prévu en 2010. Ce nouveau réseau sera déployé sur le périmètre AREA en 2011. Plusieurs bouclages visant à améliorer la sécurisation des réseaux du groupe ont été réalisés en 2010 en partenariat avec d'autres gestionnaires d'infrastructures autoroutières (ATMB et DIR Centre-Est).

La rénovation du réseau « terrain » dédié aux équipements de gestion de trafic, s'est poursuivie sur le périmètre de 7 districts des directions régionales Rhône et Paris. Cette opération pluriannuelle sera définitivement achevée début 2012.

L'architecture de sécurité télécom d'AREA a été fusionnée avec celle d'APRR. A cette occasion, les pare-feux d'APRR ont été rénovés et passés en haute disponibilité. Un nouveau système de filtrage d'URL a aussi été mis en place.

La rénovation des autocomms téléphoniques et leur migration sous IP a été préparée pour un déploiement qui doit débuter en 2011 et se terminer en 2014 tout comme l'introduction du protocole IP dans les voies de péage, cette modernisation étant un préalable au développement du télépéage sans arrêt et à la mise en place de la nouvelle norme d'échange PCI-DSS pour les paiements par cartes bancaires.

Concernant la mise à disposition d'infrastructures (fibres optiques et points hauts) aux opérateurs télécom et fournisseurs d'accès à internet, plusieurs nouvelles affaires de taille modeste ont pu être signées en 2010 dans un marché désormais arrivé à maturité. Toutefois, l'arrivée à échéance d'un important contrat avec Télécom Développement (groupe SFR) s'est traduite par une légère baisse du chiffre d'affaire qui demeure tout de même de l'ordre de 9,6 M€ sur l'année.

II GOUVERNANCE ET VIE SOCIALE

II.1 Conseil d'administration

Le rapport du Président du Conseil d'administration sur la préparation et l'organisation des travaux du Conseil et le contrôle interne décrit dans sa partie 1 l'organisation de la Direction Générale de la Société et le fonctionnement du Conseil d'administration.

A la date du présent rapport, la composition du Conseil d'administration d'APRR est la suivante :

- Jean-François ROVERATO, Président du conseil d'administration, Directeur Général
- Bruno ANGLES, administrateur
- Gérard BAILLY, administrateur
- Edward BECKLEY, administrateur
- Pierre BERGER, administrateur
- Louis de BROISSIA, administrateur
- Philippe DELMOTTE, administrateur
- Robert GALLEY, administrateur
- Thomas GELOT, administrateur
- Arnaud MONTEBOURG, administrateur
- Max ROCHE, administrateur
- Peter TRENT, administrateur

M. Thomas GELOT a été coopté au poste de M. Andrew HUNTER, démissionnaire, suivant la décision du Conseil d'administration du 21 décembre 2010.

M. Pierre BERGER a été coopté au poste de M. François MASSE, démissionnaire, suivant décision du Conseil d'administration du 22 février 2011.

M. Philippe NOURRY, Directeur Général Délégué, assure au coté du Président Directeur Général la direction de la Société.

II.2 Informations concernant les mandataires sociaux

II.2.1 Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

La liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux de la Société est la suivante :

Nom, prénom, âge, mandat exercé dans la Société	Date de première nomination ou entrée en fonction	Dates de début et de fin du mandat actuel (exercice social)	Principale activité exercée	Autres mandats en cours à la date du présent document	Mandats expirés au cours des 5 dernières années
Jean-François ROVERATO Président Directeur Général Administrateur Né le 10.09.1944	Du 20.02.06 au 26.06.07 puis à partir du 07.01.08	2008 - 2010	Président Directeur Général d'Eiffage	Président du Conseil d'administration d'AREA Président de l'ASFA Président de : SAS Financière Eiffarie SAS Eiffarie SAS Apollinaire Participation 1	Représentant permanent d'Eiffage au Conseil d'administration de Cofiroute
Bruno ANGLES Administrateur Né le 14.11.1964	20.02.06	2008 - 2010	Président France – Macquarie Infrastructure & Real Assets	Administrateur : AREA SAS Eiffarie SAS Financière Eiffarie SAS Adelac Président : SAS Macquarie Autoroutes de France Administrateur : MacqPisto SAS MacqPisto GP Pisto SAS Membre du Conseil de Surveillance : SAFT Group SA En France et à l'étranger : divers mandats liés à des investissements gérés par des membres du groupe Macquarie	Président du CA : Holding Farnier Compteurs Farnier
Gérard BAILLY Administrateur Né le 28.01.1940	04.05.04	2008 - 2010	Sénateur		

Nom, prénom, âge, mandat exercé dans la Société	Date de première nomination ou entrée en fonction	Dates de début et de fin du mandat actuel (exercice social)	Principale activité exercée	Autres mandats en cours à la date du présent document	Mandats expirés au cours des 5 dernières années
Edward BECKLEY Administrateur Né le 17.06.1975	23.06.09	2009 – 2010	Directeur Financier Macquarie Infrastructure & Real Assets	Administrateur : AREA SAS Eiffarie Macquarie Autoroutes de France SAS A l'étranger : divers mandats liés à des investissements gérés par des membres du groupe Macquarie..	
Pierre BERGER Administrateur Né le 09.07.1968	22.02.11	2010	Directeur Général Délégué d'Eiffage	Administrateur : AREA	
Louis de BROISSIA Administrateur Né le 01.06.1943	04.05.04	2008 - 2010	Ambassadeur chargé de l'audiovisuel extérieur	Administrateur : Société Professionnelle des Papiers de Presse France 24 SEM Alésia Président GIP France Télé Numérique Fondation des Orphelins de Dole Membre de la Fondation pour l'enfance	Administrateur des sociétés France Télévisions SA

Nom, prénom, âge, mandat exercé dans la Société	Date de première nomination ou entrée en fonction	Dates de début et de fin du mandat actuel (exercice social)	Principale activité exercée	Autres mandats en cours à la date du présent document	Mandats expirés au cours des 5 dernières années
Philippe DELMOTTE Administrateur Né le 10.02.1952	05.05.08	2008 - 2010	Directeur chez Eiffage	Administrateur : AREA CLEMESSY CRYSTAL Représentant permanent d'EIFPAGE TP au Conseil de SMTPC Membre du Conseil de Surveillance de FCP EIFPAGE 2011 Président : SAS VERDUN PARTICIPATION 2 Administrateur de : SAS VERDUN PARTICIPATION 1 SAS EIFFARIE SAS FINANCIERE EIFFARIE Directeur Général non administrateur de SICAVAS EIFPAGE 2000 Membre du Comité de Direction d'A'LIENOR Président du Conseil de NORSCUT (Portugal) Administrateur de TP FERRO (Espagne)	Administrateur : CLEMESSY
Robert GALLEY Administrateur Né le 11.01.1921	04.05.04	2008 - 2010	Ancien Ministre		
Thomas GELOT Administrateur Né le 21.06.1975	21.12.10	2010	Senior Vice President – Macquarie Infrastructure & Real Assets	Administrateur : AREA SAS Eiffarie SAS Financière Eiffarie SAS Adelaç SAS Macquarie Autoroutes de France	
Arnaud MONTEBOURG Administrateur Né le 30.10.1962	20.06.08	2008 - 2010	Député et Président du Conseil Général de la Saône et Loire		

Nom, prénom, âge, mandat exercé dans la Société	Date de première nomination ou entrée en fonction	Dates de début et de fin du mandat actuel (exercice social)	Principale activité exercée	Autres mandats en cours à la date du présent document	Mandats expirés au cours des 5 dernières années
Max ROCHE Administrateur Né le 30.01.1953	20.02.06	2008 - 2010	Directeur Financier d'Eiffage	Représentant Permanent d'APRR au Conseil d'administration d'AREA Représentant Permanent d'Eiffage Travaux Publics au Conseil d'administration de SSMTPC Administrateur : CEVM – Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau Clemessy Administrateur : SAS Eiffarie SAS Financière Eiffarie SAS Verdun Participation 1 SAS Verdun Participation 2 Représentant permanent d'Omnium Général Laborde au Conseil de surveillance de SAS PRADO SUD Membre du Comité de Direction d'A'LIENOR Gérant non associé : Agenofim Entreprise Sofra Omnium General Laborde Représentant d'Eiffage, Présidente de : EFI SOCFI Administrateur de : NORSCUT (Portugal) TP FERRO (Espagne)	Membre du conseil de surveillance : FCPE Eiffage Administrateur : Crystal

Nom, prénom, âge, mandat exercé dans la Société	Date de première nomination ou entrée en fonction	Dates de début et de fin du mandat actuel (exercice social)	Principale activité exercée	Autres mandats en cours à la date du présent document	Mandats expirés au cours des 5 dernières années
Peter TRENT Administrateur Né le 30.09.1958	28.01.2010	2010 - 2010	Président de Macquarie Atlas Roads	Administrateur : AREA SAS Eiffarie SAS Financière Eiffarie SAS Macquarie Autoroutes de France A l'étranger : divers mandats liés à des investissements gérés par des membres du groupe Macquarie	
Philippe NOURRY Directeur Général Délégué Né le 01.12.1958	07.01.08			Directeur Général d'AREA Représentant permanent d'AREA au Conseil d'administration de Centaure Rhône Alpes Président Directeur Général de CEVM Président : ADELAC SAS Administrateur : SAS Verdun Participation 1 SAS Verdun Participation 2	Gérant de SIRA PDG de SGTBA

II.2.2 Rémunérations et avantages en nature versés aux mandataires sociaux de la Société

II.2.2.1 Rémunération des mandataires sociaux

Les deux dirigeants mandataires sociaux d'APRR sont son Président Directeur Général et son Directeur Général Délégué.

Le Président Directeur Général n'a pas perçu de rémunération de la Société en 2010.

M. Philippe NOURRY, Directeur général délégué, a perçu au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 une rémunération globale de 489 400 euros composée d'un fixe de 259 400 euros et d'un variable de 230 000 euros.

Il n'y a jamais eu d'attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions APRR.

II.2.2.2 Jetons de présence

En 2010, aucun jeton de présence n'a été versé aux membres du Conseil d'administration de la Société et aux membres des comités.

II.2.3 Opérations sur titres réalisées par les dirigeants et personnes liées

Les mandataires sociaux de la Société ne se sont pas vu attribuer d'options de souscription ou d'acquisition d'actions de la Société.

Aucun mandataire social de la Société ne possède d'action de la Société au 31 décembre 2010, en dehors de l'action de garantie détenue par les administrateurs assujettis à cette obligation conformément à l'article 11.2 des statuts de la Société.

II.2.4 Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF - Synthèse des rémunérations

Le Conseil d'administration de la Société a adhéré, sans réserve, suivant décision prise à l'unanimité, le 17 décembre 2008, aux recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux de sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé. Ces recommandations peuvent être consultées sur le site www.medef.fr.

Les informations développées aux points I.2.2 et I.2.3 ci-dessus satisfont les exigences d'information requises par la présentation standardisée des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux prévue dans les recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008.

II.3 Règlement intérieur du Conseil d'administration et Comités spécialisés

Le Règlement intérieur du Conseil d'administration organise le fonctionnement de celui-ci. Il détermine les périmètres de responsabilité du Conseil d'Administration et de ses membres et le mode de fonctionnement du Conseil d'Administration. Il fixe également le rôle et les règlements du Comité d'audit et du Comité de Sélection et des rémunérations et enfin, la charte de l'administrateur.

De plus amples informations à ce titre sont relatées dans le rapport sur les travaux du Conseil d'administration et sur le contrôle interne.

II.4 Commission des marchés

Une Commission des marchés fonctionnant selon les conditions prévues par l'avenant au cahier des charges de concession de la Société se réunit mensuellement.

Elle a pour vocation de définir les règles internes pour la passation et l'exécution des marchés et d'émettre un avis relatif à l'attribution de marchés de travaux, de fournitures et de services dépassant certains seuils fixés par l'Etat.

II.5 Audit et Contrôle interne

A l'initiative du Directeur Général Délégué, les missions relatives à l'Audit et au Risques ont été réorganisées. Les activités dévolues à la Direction de l'Audit et des Risques ont été progressivement transférées à la Direction de l'Audit d'Eiffage à compter du 4^{ème} trimestre 2010. Conformément aux procédures en vigueur chez Eiffage, un contrôleur interne a été désigné. Rattaché au Secrétariat Général, il a pris officiellement ses fonctions le 1^{er} janvier 2011.

Le contrôleur interne est chargé de suivre la mise en œuvre des plans d'action qui font suite aux recommandations de la Direction de l'Audit. Il est également chargé de suivre la mise en œuvre du plan de continuation de l'activité (PCA).

III RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Le groupe APRR poursuit une politique active de veille technologique et d'innovation, lui permettant de rester à la pointe des évolutions technologiques et d'améliorer sa compétitivité dans ses divers métiers et la sécurité de ses collaborateurs comme de ses clients, tout en répondant aux attentes nouvelles de ceux-ci.

Les principaux projets menés en 2010 concernent notamment :

- La production d'énergies alternatives pour l'alimentation d'équipements (micro-éoliennes sur l'A6, panneaux photovoltaïques sur auvent de gare de péage (A 41 Nord après A39 en 2009) ;
- la mise au point des systèmes de télépéage sans arrêt, qui permettront des gains environnementaux significatifs, et de détection des fraudes par lecture des plaques d'immatriculation, en application de la loi Grenelle II ;
- l'expérimentation de systèmes d'éclairage par LEDs notamment dans nos tunnels. Des essais ont été menés par APRR et AREA en 2010 pour aboutir à une prescription coordonnée en 2011 ;
- la mise au point d'outils nouveaux d'exploitation (pose et ramassage de cônes de balisages, entretien télécommandé des talus, ...) ;
- l'expérimentation d'enrobés acoustiques en incitant à leur amélioration par nos partenaires (Nanophone d'Eiffage Travaux Publics sur deux sections de l'A41 Nord et l'A43) ;
- la qualification du comportement structurel des chaussées du réseau autoroutier AREA, en partenariat avec l'ENTPE et la Direction R&D d'Eiffage Travaux Publics, afin d'optimiser la planification des travaux d'entretien, et l'expérimentation du recyclage des agrégats d'enrobés avec liants hydrauliques et ajout de fibres (projet Recyroute (APRR avec Eiffage Travaux Publics) ;
- des développements complémentaires sur la radio d'exploitation numérique et sur le système de géo localisation lié (traçabilité du délai d'intervention, ouverture et fermeture télécommandées des portails, ..)
- enfin dans le cadre de la construction de l'autoroute Dakar Diamniado au Sénégal, APRR étudie pour la société SENAC des systèmes de péage, télépéage et affichage PMV, très innovants pour les rendre compatibles avec les réalités socio économiques du pays,

Par ailleurs, APRR et AREA poursuivent leur participation active :

- aux programmes de développement de Systèmes de Transports Intelligents en Europe, dans le cadre du programme Easy Way dont la deuxième phase a été lancée en 2010 (comptage places PL disponibles, affichage temps de parcours, régulation de vitesse, etc.) ;
- au projet Co-Drive (Co-Pilote pour une Route Intelligente et des Véhicules Communicants) en partenariat avec VALEO, CLEMESSY, l'INRETS et l'INSA ;
- au projet PHOSPHORE, laboratoire de prospective pluridisciplinaire du groupe EIFFAGE centré sur la conception d'une ville « Haute Qualité de Vie », à travers notamment le développement de concepts d'éco-mobilité.

IV POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES DU GROUPE

IV.1 Gestion des effectifs

Au 31 décembre 2010, le Groupe comptait 3952 salariés sous contrat à durée indéterminée représentant globalement un effectif moyen pondéré de 3783,7 hommes/an.

Les effectifs moyens pondérés mesurent l'équivalence en temps plein de l'effectif en contrat à durée indéterminée ou à durée déterminée au cours d'une période donnée (pondération en fonction du taux d'emploi et du temps de présence au cours de la période).

101 salariés bénéficiaient du dispositif relatif à la cessation anticipée d'activité de certains travailleurs salariés (CATS) au 31 décembre 2010, dont 46 nouveaux bénéficiaires au titre de 2010. Les salariés âgés de plus de 57 ans qui ont travaillé au moins quinze ans de nuit ou dans des activités en équipes successives ou qui relèvent de la législation relative aux handicapés, peuvent interrompre leur activité avant l'âge de la retraite dans des conditions salariales très favorables.

En 2010, en effectif moyen pondéré, les cadres représentaient 14 % des salariés, les agents de maîtrise 47 % et les ouvriers employés 39 %. Sur l'ensemble du Groupe 34 % des salariés sont affectés à des fonctions péage, vente-clientèle, 42 % à la viabilité, sécurité, maintenance, atelier et 24 % des salariés en structure dans les activités fonctionnelles de gestion ou support.

Au cours de l'année 2010, le Groupe a embauché 100 salariés sous contrat à durée indéterminée, dont 19 cadres, 20 agents de maîtrise et 61 ouvriers-employés. 110 salariés ont quitté le Groupe en 2010, principalement pour des motifs de retraite ou de démission et 18 salariés en CATS ont fait valoir leurs droits à la retraite. Les sociétés du Groupe ont continué à privilégier la promotion sociale. Ainsi, 78 salariés ont accédé à un emploi de qualification supérieure, 7 cadres et 71 agents de maîtrise.

Le groupe APRR a recours à des intérimaires dans les filières péage et administration pour pourvoir essentiellement les emplois saisonniers ou de remplacement. En 2010, les intérimaires représentaient en équivalent temps plein 193 salariés.

Les heures supplémentaires sont principalement utilisées pour faire face aux interventions aléatoires sur le tracé liées aux intempéries de la viabilité hivernale, à la maintenance des équipements de sécurité et aux accidents sur le réseau. Le nombre d'heures supplémentaires payées s'est établi à 115 107 heures en 2010.

IV.2 Organisation du temps de travail

En raison de son fonctionnement en continu 24 h/24 h, 7 j/7 j, pour répondre aux exigences de qualité de ses clients et afin de satisfaire ses obligations tant en perception du péage ou gestion de trafic et d'entretien du patrimoine, le Groupe s'appuie principalement sur les types d'organisation suivants :

- travail posté en 3x8, 2x8, cyclé de jour ou temps de travail annualisé pour les salariés du péage,
- en roulement du dimanche au samedi ou équipes décalées notamment pour les salariés travaillant à la viabilité,
- selon un horaire variable principalement dans les activités de la structure.

En 2010, le taux d'absentéisme du Groupe est à nouveau en diminution à 6,54% contre 6,75% en 2009 et 7,35 % en 2008. Il convient de préciser que ce taux global comprend notamment les absences pour congés sans solde, congés pour création d'entreprise et congés sabbatiques.

Le taux d'absentéisme maladie diminue sensiblement à 4,74 %, contre 4,83% en 2009. Ce taux est régulièrement à la baisse depuis 5 ans.

IV.3 Rémunération et égalité professionnelle

IV.3.1 Rémunération

La rémunération moyenne du personnel en place (R.M.P.P) a progressé de 2,36 %, dont 1,28 % au titre des augmentations individuelles et 1,08 % au titre des augmentations générales.

IV.3.2 Plans d'épargne salariale

La Sicavas Eiffage 2000 est le principal support de placement du Plan d'épargne du Groupe et des plans d'épargne respectifs des sociétés APRR et AREA. L'abondement versé par les sociétés du Groupe est réservé à l'affectation des versements à destination de la Sicavas Eiffage 2000 dans les conditions et limites de plafond prévues par les dispositions légales et réglementaires.

Les sommes issues de l'intéressement sont abondées à 50 %, celles issues de la participation sont depuis 2009 abondées à 25 %, comme le prévoient les PEG EIFFAGE et APRR.

Au titre de 2010, la réserve spéciale de participation s'élève à 15,8 M€. La masse consacrée à l'intéressement à répartir au titre de 2010 est de 6,3 M€. Elle connaît une diminution par rapport à 2009.

Le montant annuel moyen de l'intéressement versé aux salariés du Groupe est de 1 520 € au titre de l'année 2010, le montant moyen de la participation est de 3 802 €.

IV.4 Dialogue social

APRR a poursuivi sa démarche générale de promotion de la diversité et de responsabilité sociétale en signant, avec l'ensemble des partenaires sociaux, un accord d'entreprise relatif à l'insertion et au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. En parallèle, une convention nationale de partenariat a été conclue avec l'Association pour la Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (AGEFIPH). Cet accord et la convention de partenariat fixent un cadre à la politique active et durable que la société APRR entend mener en matière d'insertion, de maintien dans l'entreprise, de progression au sein de celle-ci et d'amélioration des conditions de travail des salariés en situation de handicap. Elle complète les actions menées par APRR en faveur de la diversité, de l'égalité professionnelle femmes – hommes ainsi que du maintien dans l'emploi des seniors, et s'inscrit dans la continuité des démarches initiées par le groupe Eiffage. Une coordination des actions en faveur des salariés handicapés conduites dans les 2 sociétés est réalisée dans le but d'optimiser les coûts et de partager les bonnes pratiques.

La société APRR a décliné les mesures de l'accord national interprofessionnel sur le stress au travail du 2 juillet 2008 dans le cadre d'un accord d'entreprise relatif à la prévention du stress et des risques psychosociaux. Cet accord a pour objet de permettre l'identification de facteurs de stress à l'aide d'indicateurs sociaux, de santé et de sécurité. Des commissions qualité de vie au travail sont notamment chargées de mettre en forme des préconisations susceptibles de réduire les situations collectives de stress identifiées. En collaboration avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT), la société a adressé à l'ensemble des salariés un questionnaire chargé de mesurer leur degré de satisfaction concernant l'entreprise, le travail, les relations, les perspectives professionnelles et l'impact des différents projets et changements dans l'entreprise sur les conditions de travail et la motivation. Les résultats des questionnaires seront restitués début 2011. Dans la même perspective, un questionnaire a été adressé aux salariés d'AREA. Le cabinet CALYPSO présentera ses conclusions en février 2011.

Les instances représentatives du personnel d'APRR (comités d'établissement, comités d'hygiène de sécurité et des conditions de travail, délégués du personnel) ont été renouvelées pour trois ans. Cinq organisations syndicales sont représentatives au niveau de la société, contre huit auparavant.

Un accord d'Entreprise unanime a été conclu au titre de la Négociation annuelle obligatoire chez AREA pour 2010. Il prévoit une augmentation des salaires de 1,3%, à laquelle vient s'ajouter le GVT.

Au sein d'APRR, devant l'impossibilité de parvenir à un accord majoritaire, une décision unilatérale a été prise par la Direction Générale permettant une progression des salaires de 1%.

Un avenant à l'accord relatif à la participation des salariés aux résultats de l'entreprise a été signé afin de tenir compte des modifications législatives (fin du blocage obligatoire des sommes représentatives de la participation, modalités d'information des salariés). Les accords de participation en vigueur au sein des 2 sociétés du groupe arrivant à échéance, de nouveaux textes seront négociés avant le 30 juin 2011.

Les négociations sur les évolutions de la filière viabilité-sécurité d'APRR se poursuivront en 2011.

IV.5 Développement et ressources humaines

Dans le contexte d'évolution des métiers du péage (accords signés en 2009 et 2010 dans les 2 sociétés APRR et AREA) et pour pérenniser l'emploi dans cette filière, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences s'est concrétisée au cours de l'année 2010 par la réalisation de plus de 200 périodes de professionnalisation caractérisées par des formations auprès des receveurs, receveurs-chefs assorties d'accompagnements individuels sur leur poste de travail (cf. tutorat). Ces actions ont permis de compléter leur polyvalence professionnelle.

La mise en place de la politique de prévention des risques psychosociaux conduit le groupe APRR à déployer des sessions de formation, d'une part à destination des membres des commissions qualité de vie au travail, d'autre part, à destination de l'ensemble des managers, échelonnées sur les années 2010 à 2012. Un accord d'Entreprise est en cours de négociation sur le même thème au sein d'AREA. Son économie générale est semblable à celle qui a dicté la rédaction de celui d'APRR. Toutefois, la prise en compte du risque psychosocial dans la mise en place des modifications organisationnelles sera affirmée plus encore dans l'accord d'AREA ;

L'année 2010 marque la fin de la période de mise en place des accords et conventions relatifs à la diversité (cf. paragraphe « dialogue social »). Des actions concrètes sont d'ores et déjà initiées en 2010 pour être complétées au cours des années 2011 et 2012.

Dans le cadre de la conduite du changement amorcée depuis 2006, de nouveaux dispositifs sont venus enrichir l'offre déjà existante en matière de Développement RH :

- l'actualisation des séminaires à destination des nouveaux embauchés a conduit à la mise en place d'un 1^{er} forum à destination des nouveaux cadres du Groupe complété par des journées d'accueil dans chacune des régions d'APRR et au sein d'AREA pour l'ensemble des nouveaux embauchés ;
- la mise en place de la « pépinière jeunes diplômés » a permis d'accueillir 6 jeunes ingénieurs et une diplômée d'une école de commerce qui se voient proposer une période d'intégration professionnelle au sein du Groupe d'une durée d'une année avant d'accéder à un poste définitif, comportant des missions opérationnelles. Cette période d'intégration est assortie d'un parcours de formation managériale ouvert à d'autres jeunes cadres déjà détectés comme étant évolutifs au sein du Groupe ;
- les « rendez-vous du management », un cycle de 8 conférences centrées sur l'actualité managériale et l'innovation d'aujourd'hui et de demain, proposé en « libre-service » auprès de l'encadrement pour permettre à chacun de compléter ses connaissances et prendre du recul sur son rôle de manager. Ces conférences organisées au siège d'APRR ont rencontré

un grand succès. Au-delà de l'intérêt qu'elles présentent sur le plan de leur contenu, elles constituent également un « espace de réflexion » très utile.

IV.6 Formation

En 2010, plus de 89 980 heures de formation ont été dispensées au profit des salariés du Groupe et consacrées à l'acquisition de compétences nouvelles visant ainsi à conforter l'employabilité des salariés dans un contexte d'évolution continue de leurs emplois.

Plus de 84 % du personnel a suivi au moins une formation illustrant ainsi la volonté forte du Groupe de répartir auprès de l'ensemble des salariés, un investissement formation qui représente 3,95 % de sa masse salariale. L'effort de formation se poursuit à un niveau très élevé. Il permet d'accompagner la mise en œuvre des accords péages signés dans les 2 sociétés. Des dispositifs de formation innovants sont en place. Ils accompagnent l'évolution des métiers et la polyvalence sur lesquelles reposent les nouvelles organisations du péage.

Dans le cadre du déploiement de la politique diversité, l'accès à la formation reste quasi-proportionnel à la structure de l'effectif puisque les salariés Cadres, Maîtrises et Exécution représentent respectivement 14%, 50% et 38% des stagiaires (14%, 52% et 34% de l'effectif) et 40% des stagiaires sont des femmes (pour 42% inscrites à l'effectif).

IV.7 Autres impacts sociaux liés à l'activité du Groupe

IV.7.1 Conditions d'hygiène et sécurité

La prévention des accidents de travail reste un objectif majeur pour le Groupe. Le taux de fréquence Groupe pour 2010 s'est élevé à 13,30, soit 11,26 pour AREA et 14,25 pour APRR. Le taux de gravité Groupe s'établit à 0,63 (0,64 pour APRR et 0,61 pour AREA).

La performance sécurité du personnel est donc en retrait par rapport aux 3 exercices précédents. Même si une évolution identique est constatée dans les autres SCA, il est indispensable d'engager une nouvelle mobilisation sur cette question essentielle. Le comité stratégique de prévention qui se réunira début 2011 devra relancer la dynamique et proposer de nouvelles actions permettant d'obtenir de meilleurs résultats en 2011.

IV.7.2 Œuvres sociales

Les œuvres sociales sont gérées par les comités d'établissement au sein d'APRR et par le comité d'entreprise pour AREA. Chaque comité propose des aides diverses : participation à des séjours parascolaires, vacances pour les enfants, chèques vacances, locations de résidences de vacances. Les contributions versées par les sociétés du Groupe en 2010 s'élèvent à 1 970 196 €.

V MAITRISE DE L'IMPACT DES ACTIVITES DE LA SOCIETE SUR L'ENVIRONNEMENT

V.1 Consommation de ressources en eau, matières premières et énergie

V.1.1 Ressources en eau

En 2010, la consommation totale d'eau potable est estimée à près de 460 000 m³ pour un périmètre global incluant l'ensemble du réseau exploité par le Groupe, soit une consommation rapportée au trafic en diminution de 10 % par rapport à celle de l'année précédente.

V.1.2 Matières premières

Le Groupe a utilisé près de 825 000 tonnes de matériaux pour les chaussées des constructions neuves et sur le réseau en service, la part de matériaux recyclés identifiée étant cette année de 25 550 tonnes, soit 2,7 %.

V.1.3 Energies

La consommation totale d'énergie en 2010 s'établit à 152 300 000 kWh (électricité et énergie fossile), soit une consommation d'énergie rapportée au trafic en baisse de 3 % par rapport à celle de 2009. Cette diminution résulte de la baisse de la part relative à l'électricité (- 9%) et de la hausse de celle relative aux énergies fossiles (+ 2 %). Près de 6,5 millions de kWh d'électricité sont labellisés « énergies renouvelables » via le contrat « *kWh équilibre* » souscrit auprès d'edf.

Par ailleurs, des capteurs solaires ou des mini-éoliennes alimentent certaines installations. En 2010, une deuxième gare équipée d'un auvent photovoltaïque a été mise en service, sur A41 en Haute-Savoie. Les essais d'éoliennes à axe vertical se poursuivent aux abords de l'A6. Concernant les bâtiments, d'importants travaux d'isolation de façades ont été entrepris au siège d'APRR et un chauffe-eau solaire a été installé pour le restaurant d'entreprise.

V.2 **Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique et aux milieux naturels**

V.2.1 Rejets

Les périmètres éloignés des captages d'eau potable restent la cible prioritaire des protections vis-à-vis des pollutions autoroutières. Le programme pluriannuel concerne également la protection de certains cours d'eau d'intérêt majeur.

Quatre accidents avec déversement de matières dangereuses identifiées ont été constatés sur le réseau en service, sans conséquence en dehors de l'emprise autoroutière.

Les dispositifs de traitement des eaux usées des aires font l'objet de travaux d'amélioration.

Par ailleurs, le Groupe accentue ses efforts de réduction du recours aux produits phytosanitaires sur les dépendances vertes autoroutières conformément à l'accord cadre Ecophyto 2018 signé par l'ASFA avec l'Etat. APRR a été reconnue par le Ministère chargé de l'Agriculture comme centre de formation Certiphyto à titre expérimental.

Tous les stocks de sel nécessaires à la viabilité hivernale sont désormais à l'abri des intempéries.

V.2.2 Déchets

100 % des centres d'exploitation et 73 % des aires (hors gares) du Groupe sont équipés de dispositifs de tri des déchets à la source.

Le taux global de valorisation des déchets produits par le Groupe s'établit à 20 %.

V.2.3 Faune

148 ouvrages de franchissement spécifiquement construits ou aménagés pour la faune équipent l'ensemble du réseau exploité ou en cours de construction par le Groupe. Par ailleurs, 96 ouvrages (routiers ou hydrauliques) non dédiés à la faune favorisent aussi la continuité des corridors biologiques. Une vingtaine de dispositifs d'extraction de la faune ont été installés en complément. Mi-2010, une convention a été signée entre AREA et le Conseil Général de l'Isère pour participer à la restauration des corridors du Grésivaudan (A41, A48 et A49).

V.2.4 Gestion des espaces

La mise en œuvre des outils de gestion des espaces naturels intègre les contraintes liées à la protection de l'eau et des milieux aquatiques ainsi qu'à la préservation de la biodiversité. La gestion extensive des dépendances vertes est pratiquée sur plus de 50% de leur surface. Des prairies fleuries ont été semées sur les talus de l'A714. La recherche de techniques adaptées à la lutte contre l'ambrosie et les autres plantes invasives se poursuit.

V.2.5 Bruit

En 2010, 45 points noirs bruits réglementaires ont été traités. Trois sections autoroutières ont été traitées en enrobés phoniques et font l'objet d'un suivi de performances tant vis-à-vis des réductions de nuisances sonores que des performances routières.

V.3 **Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement**

V.3.1 Certification environnementale

Fin 2010, l'ensemble des activités d'exploitation du Groupe est certifié ISO 14001 puisque les certificats des systèmes de management de l'environnement des directions régionales APRR ont été confirmés et qu'AREA a obtenu le sien en décembre.

V.3.2 Evaluations spécifiques

Les domaines sensibles de l'environnement font l'objet de mesures régulièrement suivies en partenariat avec les structures compétentes. C'est notamment le cas pour le contrôle de la qualité sur différents cours d'eau ou rejets.

Par ailleurs, l'action de recherche scientifique, dont APRR est partenaire, sur la connectivité des paysages vis-à-vis de la petite faune se poursuit. Après une modélisation du paysage, plus de 500 prélèvements ont été effectués sur des tritons dans le milieu naturel ainsi qu'aux abords de l'A6 et de la LGV Paris-Lyon, en Bourgogne.

Concernant les autoroutes en construction ou récemment mise en service, le bilan environnemental intermédiaire de l'A51 entre Grenoble et le Col du Fau a été produit, et le Comité scientifique de suivi des mesures compensatoires de l'A406 a débuté ses travaux.

V.4 **Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité du Groupe aux dispositions législatives et réglementaires**

L'organisation de la veille réglementaire environnementale et la mesure du niveau de conformité sont dorénavant suivies dans le cadre de la certification ISO 14001.

Une nouvelle base de données donne accès à la visualisation des contraintes environnementales aux abords du réseau exploité par APRR. Pour chaque chantier AREA, l'identification des contraintes environnementales et le porter à connaissance des entreprises sont formalisés.

V.5 **Dépenses engagées pour prévenir les conséquences des activités du Groupe sur l'environnement**

La part consacrée à l'environnement stricto sensu est estimée à 12 % du coût de la construction d'une autoroute nouvelle.

Sur les autoroutes en service, le Groupe a investi 5 375 k€ en 2010 dans le domaine de l'environnement :

- Protection des eaux : 3 406 k€
- Protections acoustiques : 1 184 k€
- Biodiversité et paysage : 649 k€
- Autres (déchets) : 136 k€

Les dépenses d'exploitation pour la gestion des déchets et le nettoyage du réseau se sont élevées à près de 11 110 k€.

V.6 Politique du Groupe en matière de Développement Durable

Concernant le développement durable, la politique du Groupe s'articule autour de dix engagements actualisés fin 2009 qui concernent respectivement les clients des réseaux APRR et AREA, les collaborateurs des deux sociétés, l'environnement naturel et le cadre de vie, les territoires desservis ou traversés, et les fournisseurs et gestionnaires d'installations commerciales sur les aires. Ces engagements, publiés dans le rapport annuel, sont concrétisés par un plan d'action mobilisant chaque entité du Groupe.

V.7 Provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

En 2010, le groupe APRR dispose d'une police Assurance des Risques Environnementaux qui comporte deux volets :

- la garantie « Responsabilité Civile Atteintes à l'Environnement » s'élevant à 25 M€ pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance, elle a notamment vocation à couvrir :
 - les frais engagés pour procéder aux opérations immédiates visant à neutraliser, isoler ou éliminer une menace réelle et imminente de dommages, garantis aux tiers à hauteur de 4 M€,
 - les frais de dépollution des zones de captage d'eau potable à hauteur de 2,5 M€.
- la garantie « Frais de prévention et de réparation des Dommages Environnementaux » plafonnée à 2,5 M€ pour l'ensemble des sinistres imputés à une même année d'assurance, dont 1,5 M€ au titre des dommages causés aux espèces et habitats naturels protégés.

APRR a en cours deux cautions financières d'un montant de 162 000 € chacune conformément aux arrêtés préfectoraux relatifs à l'exploitation de zones d'affouillement pour créer des zones de compensation des volumes de crue, en lien avec la construction de l'A406.

V.8 Indemnité versée en 2010 en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement

Le Groupe n'a versé aucune indemnité en 2010 en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement.

VI FINANCES

VI.1 Comptes Consolidés

Le Groupe applique depuis le 1^{er} janvier 2009 l'interprétation IFRIC 12, relative au traitement comptable des contrats de concession.

VI.1.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe s'établit pour l'année 2010 à 2 241,5 M€ contre 2 197,9 M€ en 2009, soit une progression de 2,0 %.

Hors prestations de construction, il s'établit pour l'année 2010 à 1 939,6 M€ contre 1 860,0 M€ en 2009, soit une progression de 4,3 %.

Cette évolution résulte en quasi totalité des recettes de péage (1 882,2 M€ en 2010 contre 1 803,7 M€ en 2009) qui progressent de 78,4 M€, soit une augmentation de 4,3 %, produit d'une hausse du trafic de 2,0 % pour les VL et de 6,1 % pour les PL, et de l'effet des mesures tarifaires.

Les autres recettes évoluent comme suit :

- + 1,6 M€ (+ 5,2 %) pour les redevances des installations commerciales,
- - 0,7 M€ (- 6,0 %) pour les revenus télécom,
- + 0,2 M€ (+ 1,8 %) pour les autres produits.

VI.1.2 EBITDA

L'EBITDA s'établit à 1 326,1 M€ en 2010 contre 1 264,9 M€ en 2009, soit une progression de 61,2 M€ et 4,8 % par rapport à 2009. Il représente 68,4 % du chiffre d'affaires contre 68,0 % en 2009.

VI.1.3 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'améliore de 8,0 %, passant de 867,3 M€ en 2009 à 937,0 M€ en 2010.

Hors prestations de construction, les charges d'exploitation courantes restent bien maîtrisées (+ 9,9 M€). Hors amortissements et provisions, la progression est de 18,3 M€, qui résultent en quasi-totalité des dépenses de viabilité hivernale qui ont atteint un niveau exceptionnel, tant sur les deux premiers mois de l'année qu'en décembre.

VI.1.4 Résultat financier

Le coût de l'endettement financier net s'élève à 282,8 M€ contre 309,8 M€ en 2009.

Les autres postes financiers représentent en 2010 une charge de 0,4 M€ contre 11,4 M€ en 2009. On y retrouve essentiellement l'actualisation financière des provisions, et notamment de la provision pour maintien en bon état des chaussées, qui a été en 2010 compensée par une reprise partielle de la provision constituée en 2008 à la suite de la faillite de Lehman Brothers.

VI.1.5 Résultat net

L'impôt sur les sociétés augmente de 37,9 M€ pour s'établir à 226,2 M€.

Le résultat net s'établit à 418,9 M€, en augmentation de 69,5 M€ et de 19,9 % par rapport à celui de 2009 (349,4 M€).

VI.1.6 Bilan consolidé

Les capitaux propres s'élèvent à 336,2 M€ au 31 décembre 2010 contre 220,6 M€ à fin 2009, compte tenu notamment du résultat de l'exercice (418,9 M€), et du versement d'un dividende ordinaire de 94,9 M€ et d'un acompte sur dividendes de 196,7 M€.

Le total des dettes financières s'élève à 6 742,5 M€ au 31 décembre 2010 contre 6 821,9 M€ à fin 2009.

Concernant les emprunts, un emprunt obligataire de 200 M€ a été émis au cours de l'exercice 2010, et 373 M€ d'emprunts CNA ont été remboursés.

Par ailleurs, la ligne de crédit syndiqué de 1 800 M€ était utilisée à hauteur de 840 M€ au 31 décembre 2010.

VI.2 **Comptes sociaux**

VI.2.1 Compte de résultat

Le résultat d'exploitation s'améliore de 30,2 M€ sous l'effet conjugué de la progression du chiffre d'affaires (+ 62,6 M€) et de l'évolution des charges d'exploitation (+ 32,4 M€, dont + 14,8 M€ hors amortissements et provisions, liés en quasi-totalité aux dépenses de viabilité hivernale).

Le résultat financier s'améliore de 56,3 M€, du fait notamment d'une augmentation du dividende versé par AREA et du montant des intérêts intercalaires immobilisés, et d'une reprise d'une partie de la provision Lehman Brothers.

Le résultat net progresse de 78,3 M€, soit une hausse de 21,6 %.

L'EBITDA s'améliore de 47,1 M€ et représente en 2010 994,7 M€, soit 67,7 % du chiffre d'affaires contre 67,3 % en 2009.

VI.2.2 Tableau des résultats des 5 derniers exercices

	2006	2007	2008	2009	2010
Capital en fin d'exercice (milliers d'€)					
Capital social	33 911	33 911	33 911	33 911	33 911
Nombre des actions ordinaires existantes	113 038 156	113 038 156	113 038 156	113 038 156	113 038 156
Nombre des actions à dividende prioritaire existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer	-	-	-	-	-
par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
Opérations et résultats de l'exercice (milliers d'€)					
Chiffre d'affaires	1 272 500	1 370 925	1 395 510	1 407 169	1 469 768
Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	820 648	761 749	806 754	825 747	910 765
Impôt sur les bénéfices	86 151	121 534	62 290	136 934	165 136
Participation des salariés due au titre de l'exercice	5 447	8 707	7 366	9 658	10 346
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	435 956	333 342	237 061	362 906	441 213
Résultat distribué	435 197	332 332	96 082	94 952	(1)
Résultats par action (en €)					
Résultat après impôts, participation mais avant dotations aux amortissements et provisions	6,45	5,59	6,52	6,01	6,50
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3,86	2,95	2,10	3,21	3,90
Dividende attribué à chaque action	3,85	2,94	0,85	0,84	(1)
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	3 071	2 960	2 891	2 822	2 776
Montant de la masse salariale (y compris intéressement)	111 492	105 618	107 961	111 150	108 240
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (hors provisions IFC)	44 137	46 215	43 930	44 942	46 801

(1) montant à décider par l'assemblée générale, un acompte de 196 686 milliers d'euros a été versé en décembre 2010

VI.2.3 Distributions antérieures

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les distributions effectuées au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

2007		
Nombre d'actions	113 038 156	
Dividende unitaire		2,94 €
Revenus éligibles à la réfaction prévue à l'article 158-3-2° du CGI	332 332 178,64 €	
Revenus non éligibles à la réfaction prévue à l'article 158-3-2° du CGI		-
2008		
Nombre d'actions	113 038 156	
Dividende unitaire		0,85 €
Revenus éligibles à la réfaction prévue à l'article 158-3-2° du CGI	96 082 432,60 €	
Revenus non éligibles à la réfaction prévue à l'article 158-3-2° du CGI		-
2009		
Nombre d'actions	113 038 156	
Dividende unitaire		0,84 €
Revenus éligibles à la réfaction prévue à l'article 158-3-2° du CGI	94 952 051,04 €	
Revenus non éligibles à la réfaction prévue à l'article 158-3-2° du CGI		-

VI.2.4 Charges non déductibles fiscalement (art. 39-4 du CGI)

Elles s'élèvent à 71 175 € (impôt sur les sociétés correspondant 24 506 €).

VI.2.5 Délais de paiement des fournisseurs

Conformément aux dispositions de l'article L 441-6-1 du code de commerce, le solde des dettes fournisseurs était composé au 31 décembre 2010 de :

- 1,7 % de dettes échues
- 5,7 % de dettes payables au 31/12/2010
- 80,1 % de dettes payables au 31/01/2011
- 12,1 % de dettes payables au 28/02/2011
- 0,4 % de dettes payables au 31/03/2011 et ultérieurement

Au 31 décembre 2009 ce solde était composé de :

- 1,6 % de dettes échues
- 6,2 % de dettes payables au 31/12/2009
- 86,9 % de dettes payables au 31/01/2010

- 5,2 % de dettes payables au 28/02/2010
- 0,1% de dettes payables au 31/03/2010 et ultérieurement

VII INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL ET ACTIONNARIAT

VII.1 Répartition du capital de la société en capital et en droits de vote

A la date du présent rapport, le capital social de la Société s'élève à 33.911.446,80 euros, divisé en 113.038.156 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,30 euros chacune et est entièrement libéré.

Au 31 décembre 2010, à la connaissance de la Société, l'actionnariat de la Société se répartit de la manière suivante :

Actionnaire	Nombre d'actions	% capital	Nombre de droits de vote	% droits de vote
Eiffarie	108 556 479	96,04 %	108 556 479	96,04 %
Financière Eiffarie	2 477 455	2,19 %	2 477 455	2,19 %
Public	2 004 222	1,77 %	2 004 222	1,77 %
Total	113 038 156	100 %	113 038 156	100 %

VII.2 Rachat des minoritaires et offre publique de retrait

Le 16 juin 2010, Eiffarie a conclu deux contrats d'achat d'actions, l'un avec Elliott International L.P., Cypress Holdings AB et The Liverpool Limited Partnership et l'autre avec Castlerigg Master Investments Ltd, portant sur l'acquisition de 15.522.702 actions d'APRR pour un prix de 55 euros par action (coupon du dividende 2009 de 0,84 euro attaché). Ces opérations se sont réalisées hors marché le 23 juin 2010. Dans le but d'acquérir le solde du capital de APRR, Eiffarie a ensuite déposé auprès de l'AMF une offre qui sera immédiatement suivie d'un Retrait Obligatoire à l'attention des actionnaires minoritaires détenant moins de 5% du capital et des droits de vote de la Société APRR. Cette offre permettait d'acquérir la totalité de leurs actions APRR au prix unitaire de 54,16 euros, coupon détaché.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a, le 8 septembre 2010, rendu une décision de conformité sur le projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions d'APRR. Le Département de Saône-et-Loire a formé le 17 septembre 2010 un recours au fond en annulation contre cette décision de l'AMF. Le 9 septembre 2010, l'AMF a rendu publique sa décision d'ouverture du calendrier des opérations du 10 au 20 septembre 2010, le retrait obligatoire étant prévu le 24 septembre. Le 17 septembre 2010, le Département de Saône-et-Loire a introduit une requête en sursis à exécution de la décision de conformité et du calendrier arrêté. L'AMF prenant acte de ces procédures a alors pris l'engagement de proroger la date de clôture de l'offre en sorte que celle-ci n'intervienne que huit jours au moins après le prononcé de l'arrêt de la Cour d'Appel statuant sur le recours en annulation. La Cour d'Appel de Paris a rendu le 7 octobre 2010 une ordonnance de sursis à exécution de la décision de l'AMF du 8 septembre 2010, jusqu'à ce que la Cour d'Appel ait statué au fond sur la demande d'annulation introduite par le Département de Saône-et-Loire. Le 19 mars 2011, la Cour d'Appel de Paris a renvoyé au 8 novembre 2011 son arrêt. Elle soumet au Tribunal Administratif de Paris la question de savoir si les actions détenues par le Conseil Général de Saône et Loire dans le capital d'APRR sont susceptibles d'aliénation forcée.

La Cour d'Appel de Paris a été également saisie le 18 janvier 2011 d'une question prioritaire de constitutionnalité par le Département de Saône et Loire. Cette QPC a donné lieu à un arrêt rendu le 9 février 2011 par la Cour d'Appel de Paris, qui a déclaré cette QPC recevable en la forme mais dépourvue de caractère sérieux.

VII.3 Délégations en matière d'augmentation de capital

Toutes les délégations de compétence précédemment accordées par l'Assemblée générale en matière d'augmentation de capital sont expirées.

Il n'existe aucun droit d'acquisition ou d'obligation attaché au capital émis mais non libéré, ni d'engagement d'augmentation de capital.

Il n'existe aucun titre donnant accès au capital de la Société autres que les actions ordinaires.

VII.4 Actionnariat salarié

Les salariés de la Société ne détiennent aucune participation au capital social de la Société.

Les salariés de la société APRR bénéficient de la politique d'épargne salariale en vigueur au sein des sociétés du groupe EIFFAGE.

VII.5 Informations financières complémentaires (Article L.225-100-3 du Code de commerce)

Structure du capital de la société – Participations directes ou indirectes dont la Société a connaissance

L'actionnariat de la Société connu par APRR au jour de la rédaction du présent rapport est indiqué au point VII.1 ci-dessus.

Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions

L'article 9 des statuts impose à tout actionnaire qui, agissant seul ou de concert, vient à détenir, directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant une proportion du capital ou des droits de vote supérieure ou égale à 1%, puis à toute tranche supplémentaire de 1% du capital ou des droits de vote, d'informer la Société du nombre total d'actions et de titres donnant accès au capital ou aux droits de vote qu'il possède par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social, dans un délai de 5 jours de bourse à compter du franchissement du ou des dits seuils de participation.

La même obligation s'impose à chaque fois que la fraction du capital social ou des droits de vote possédée par un actionnaire devient inférieure à l'un des seuils mentionnés ci-dessus.

Le non respect de cette obligation d'information est sanctionné par la privation pour les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, du droit de vote pour toute assemblée générale qui se tiendrait jusqu'à expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

Clauses des conventions de cessions de titres prévoyant des conditions préférentielles

Au jour de la rédaction du présent rapport, la Société n'a connaissance d'aucune clause de la sorte.

Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et leur description

Aucun titre comportant des droits de contrôle spéciaux n'a été émis par la Société au jour de la rédaction du présent rapport.

Mécanisme de contrôle prévu dans un éventuel système d'actionnariat du personnel

En l'absence d'actionnariat salarié aucun mécanisme de contrôle n'a été prévu.

Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

Au jour de la rédaction du présent rapport, la Société n'a connaissance d'aucun accord de la sorte.

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration et à la modification des statuts de la Société

Conformément aux dispositions de l'article L.225-18 du Code de commerce et de l'article 11 des statuts, les membres du Conseil d'administration sont désignés par l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société.

L'article 12 des statuts de la Société autorise le Conseil d'administration à remplacer, provisoirement, un administrateur dont le poste aurait été laissé vacant par décès ou démission dès lors que cette nomination est soumise à la première réunion de l'Assemblée Générale suivant la décision du Conseil.

L'article 11 des statuts contraint les membres du Conseil d'administration à détenir au moins une action de la Société.

Les statuts de la Société ne peuvent être modifiés, conformément à l'article 26 desdits statuts, que par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Pouvoirs du Conseil d'administration

Conformément à l'article 14 des statuts, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il est compétent pour décider ou autoriser l'émission d'obligations et en arrêter les modalités dans les conditions prévues à l'article L.228-40 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Il peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité.

Accords conclus par la Société modifiés ou prenant fin en cas de changement de contrôle de la Société

Aucun accord de ce type n'est à mentionner au présent rapport.

Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Aucun accord de ce type n'est à mentionner au présent rapport.

VIII FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le groupe consolidé sur le plan comptable comprend la société mère APRR, sa filiale AREA (Autoroutes Rhône-Alpes) détenue à 99,84 % et consolidée par intégration globale, la société ADELAC (détenue à 49,9 % par AREA), consolidée par mise en équivalence, et la société Axxès (détenue à 22,80 % par APRR et à 5,30 % par AREA), consolidée elle aussi par mise en équivalence.

Ces sociétés arrêtent leur exercice social au 31 décembre. Des comptes au 30 juin 2010 ont été établis pour chacune des sociétés consolidées.

Ci-après, figure le tableau des filiales et participations de la société :

Liste des filiales et participations (montant en milliers d'euros)	Capital 2010	Autres Capitaux Propres	Quote part capital	Valeur brute	Valeur nette	Prêts et avances non remb.	Dividendes reçus	Chiffre d'affaires 2010	Résultat 2010
Filiales									
(plus de 50 % des titres)									
- AREA	82 900	105 538	99,84%	215 269	215 269	785 763	123 244	470 892	129 092
- SIRA	10	469	100,00%	11	11			3 215	186
- PARK +	5 232	(953)	60,00%	3 139	856	65		217	(396)
- CERA	8	137	100,00%	315	315			788	38
Participations									
- Autoroutes Trafic	349	NC	24,00%	72	72		107	NC	NC
- Centaure Grand Est	450	480	35,55%	212	212			1 152	(57)
- Centaure Ile de France	900	NC	49,00%	441	441			NC	NC
- ALTECH	40	1 188	14,50%	6	6		12	1 619	123
- AXXES	7 500	3 354	22,80%	1 710	1 710		662	752 508	3 076
- SC Autoroutes GIE		236						176	252
- DEVTEL	25	14	100,00%	25	25			0	0
- Apollinaire participations	37	(4)	100,00%	37	37			0	(1)
- SEM ALESIA	515	NC	3,88%	20	20			NC	NC
Total				221 257	218 974	785 828	124 025		

IX EVENEMENTS IMPORTANTS EN COURS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

IX.1 Evènements importants en cours

Les Avenants aux Conventions de Concession passés entre l'Etat et APRR d'une part et l'Etat et AREA d'autre part portant sur les nouveaux Contrats de Plan 2009-2013 ont été approuvés par décret du 5 Janvier 2011.

Les Contrats de Plan ont été signés par la Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement le 16 Décembre 2010.

IX.2 Perspectives d'avenir

L'année 2011 marquera une étape importante dans la mise en œuvre des investissements d'exploitation prévus dans les Contrats de Plan, et tout particulièrement ceux ayant trait au déploiement du Télépéage sans Arrêt et à l'amélioration de l'insertion environnementale du réseau.

Par ailleurs, le réseau exploité va être développé grâce à la mise en service au cours du premier quadrimestre de trois nouvelles sections d'une dizaine de kilomètres chacune (A432 Les Echets / La Boisse, A406 Mâcon et A714 Montluçon).

Le chiffre d'affaires devrait continuer à progresser sous le double effet de l'augmentation des tarifs et de l'augmentation du trafic, tout particulièrement celui des poids lourds, qui devrait suivre normalement la reprise économique.

Le Groupe poursuivra par ailleurs ses efforts de rigueur de gestion et de bonne maîtrise des charges de fonctionnement.

Le Conseil d'administration

Jean-François ROVERATO – Président du Conseil d'administration

V. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux

SOCIETE DES AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

(Exercice clos le 31 décembre 2010)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex

Salustro Reydel
Membre de KPMG International
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense cedex

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 décembre 2010)

SOCIETE DES AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE

36, rue du Docteur Schmitt
21850 SAINT APOLINAIRE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société APRR, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Société des Autoroutes Paris Rhin Rhône
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2010 - Page 2

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la note 2.2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations du domaine concédé et à leur amortissement, ainsi que la méthode de comptabilisation de la provision pour renouvellement. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues et nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur, la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Société des Autoroutes Paris Rhin Rhône
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2010 - Page 3

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 28 avril 2011

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Salustro Reydel
Membre de KPMG International

Louis-Pierre Schneider

Thierry Charron

Benoît Lebrun

VI. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

SOCIETE DES AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

(Exercice clos le 31 décembre 2010)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex

Salustro Reydel
Membre de KPMG International
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense cedex

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

(Exercice clos le 31 décembre 2010)

SOCIETE DES AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE

36, rue du Docteur Schmitt
21850 SAINT APOLINAIRE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société APRR, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Société des Autoroutes Paris Rhin Rhône
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2010 - Page 2

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les notes 2.3.2 et 2.10.1 de l'annexe aux états financiers consolidés décrivent le traitement comptable retenu par le Groupe pour la comptabilisation et l'entretien des ouvrages concédés. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par le Groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes aux états financiers et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Les notes incluses dans les paragraphes 2.6 et 10 de l'annexe aux comptes consolidés décrivent les modalités de comptabilisation et de valorisation des instruments dérivés. Nous avons apprécié les données, hypothèses et paramètres sur lesquelles se fondent ces estimations et revu les calculs effectués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Société des Autoroutes Paris Rhin Rhône
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2010 - Page 3

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 28 avril 2011

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Salustro Reydel
Membre de KPMG International

Louis-Pierre Schneider

Thierry Charron

Benoît Lebrun